

SAC-260306

ANNEXE 1

Transcription de la 294^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 6 mars 2026

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Nous allons commencer par le point 1, l'ouverture, la reconnaissance des territoires ancestraux. Avant nos mots, il y avait la rivière, le vent, la mer, un territoire qui portait déjà un héritage, des savoirs transmis autrement à la lumière et au rythme de cette terre et des gens qui l'habitaient. Sur ces terres, nous apprenons, nous partageons et nous bâtissons l'avenir. C'est pourquoi l'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Ces mots ne sont pas que des mots. À l'Université de Moncton, la réconciliation s'incarne dans des gestes concrets. Ensembles, nous faisons grandir ces relations. Nous écoutons, nous apprenons, nous agissons parce que sur cette terre avant nos mots, il y avait la rencontre et le partage. Wela'lin, woliwon, merci.

Président d'assemblée : Avant de poursuivre nos travaux, j'aimerais souligner le décès récent de Hanane Bouchemal, étudiante à la maîtrise ès arts en sociolinguistique au campus de Moncton. Mme Bouchemal travaillait sous la direction de la professeure Laurence Arrighi du Département d'études françaises. Donc au nom du Sénat académique, nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. Donc je vous invite à observer une minute de silence en sa mémoire. Nous allons continuer. Pour cette séance, Janice Comeau et Paul Ward agiront respectivement à titre de scrutatrice et scrutateur et Rita El Koury assistera à la réunion aujourd'hui à titre d'observatrice donc bienvenue Rita. Sont excusés aujourd'hui Michel Johnson, Alexandre Robichaud, Salah-Eddine El Adlouni, Lynne LeBlanc, Érik Labelle-Westin-Eastaugh, Ophélie Chiasson et Lacina Coulibaly. Nous prendrons une pause vers 10 h 30. L'heure de clôture prévue : midi.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, constatation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée le 27 février, 2026. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et le recteur et vice-chancelier Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Merci. Le point 3, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Le point 4, correspondance. Aucune correspondance?

Secrétaire générale : Aucune correspondance.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 5, l'adoption de l'ordre du jour. J'aurais besoin d'une proposition. Hélène Albert et c'est appuyé par Jean-François Thibault. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors au point 9, on souhaite retirer ce point de l'ordre du jour. C'est le rapport de suivis des programmes en comptabilité qui émane du Comité d'assurance de la qualité. La présentation aura lieu à une date ultérieure, possiblement à la réunion du mois d'août et la présentation sera faite par la doyenne Andrée Roy. Alors c'est à noter le point 9 de l'ordre du jour.

Président d'assemblée : Parfait, merci, c'est noté. Est-ce qu'il y a autre chose? M. Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Est-ce que je dois comprendre de ce que la secrétaire générale vient de nous dire que désormais, ce sont les doyens et les doyennes responsables des dossiers qui présenteront les dossiers?

Secrétaire générale : Oui. En effet, il y a eu une discussion au Bureau de direction du Sénat académique et on pense que c'est une bonne pratique au Bureau que ce soit les doyens qui présentent justement le rapport final de ce qu'est de l'évaluation des programmes donc ça sera possiblement une nouvelle pratique au Sénat académique et je pense que ça revient à ce qui était souhaité au départ lors de la réforme des comités.

Thibault : Une petite question additionnelle, est-ce que c'est vrai pour l'ensemble des dossiers qui vont par exemple sortir du Comité des programmes, nouveaux projets, nouveaux programmes et ainsi de suite ou ça va continuer avec le VRER qui les présente?

Secrétaire générale : À ce moment ici, ça continue d'être le VRER et ça continue à être Mme Dawes pour les évaluations de programmes par rapport au Comité des règlements et le CAC quand ça sera autre chose.

Thibault : Merci.

Président d'assemblée : Petit rappel s'il y en a qui sont ici pour la première fois en présentiel, vous avez une console donc pour le oui c'est le vert et le non c'est le rouge et puis il n'y a pas d'abstention. Pour demander la parole, il suffit de demander. C'est à gauche et moi j'ai les noms indiqués ici donc je vois qui demande la parole. Donc nous allons voter, je démarre le vote. J'arrête le vote et le résultat est 31 oui, 0 non donc c'est adopté à l'unanimité.

6. Adoption du procès-verbal SAC-260206

Président d'assemblée : Nous allons passer au point 6, l'approbation du procès-verbal de la dernière réunion donc celle de février. Avant de voir s'il y a des questions, je voudrais une proposeuse ou un proposeur. Jacques Richard et c'est appuyé par Hélène Albert. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires, des remarques sur le procès-verbal? Rien à signaler donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

7. Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Autres

Président d'assemblée : Le point 7, affaires découlant du procès-verbal. On a rien retenu de notre côté donc ça va.

8. Rapport du Comité des règlements

Président d'assemblée : On va passer tout de suite au point 8, le rapport du Comité des règlements. Avant de passer à la création des règlements à l'uniformisation de l'ordre des éléments et ainsi de suite, Mme Dawes, vice-rectrice adjointe, va présenter les grandes lignes de la réforme du cadre des programmes. On aura une présentation Power Point donc Mme Dawes, je vous accorde la parole.

Dawes : Merci. Alors je vais vous présenter rapidement quelques éléments de la réforme pour avoir le contexte des propositions qu'on va étudier aujourd'hui. D'abord, c'est que ce projet découle de la stratégie. Il y a plusieurs objectifs dans la stratégie où on parle de programmes flexibles. On parle de la structure des programmes, on parle de la fluidité des parcours donc cet exercice c'est vraiment une recherche de souplesse et de flexibilité pour les structures des programmes. Il y a également la révision des OFG et on voit le thème de l'interdisciplinarité plus d'interaction entre les disciplines. Les principes de la réforme, premièrement ça comprend le respect de la diversité des personnes étudiantes et de leurs projets d'études et on pourrait dire de leurs projets de carrière également. On a une diversité de personnes dans des différentes disciplines. Respecter les normes de chaque diplôme, chaque diplôme a ses propres normes. On ne veut pas les mettre tous dans le même moule, mais plutôt respecter les particularités de chaque diplôme et de ne pas les alourdir avec des exigences qui ne sont pas dans les normes de chaque diplôme. Offrir les mêmes options que les autres universités canadiennes, ça peut vouloir dire des gros choix, des mineures facultatives, la possibilité d'avoir une deuxième majeure donc on parle de double majeure, de double mineure donc ce sont des éléments qu'on offre comme option dans les autres universités. Et ne pas limiter arbitrairement les choix des personnes étudiantes en rendant obligatoire ce qui pourrait être facultatif donc permettre une certaine personnalisation de la formation pour que les personnes étudiantes puissent s'orienter selon leurs projets de carrière. Il y a une série de projets qui vont venir au Sénat cette année. Aujourd'hui, on commence avec les profils et les cheminements. On va parler de l'ordre des éléments dans l'appellation des diplômes, le profil du programme au CPR pour éviter la confusion et l'excellence académique et le tableau d'honneur. La prochaine fois, ça va être des conditions d'admission. Ça inclut l'idée de la majeure non-déterminée pour les personnes qui entrent en première année sans avoir choisi une discipline et ensuite, les exigences linguistiques. On va faire une première lecture et continuer au mois de mai pour adoption. On a les différents principes qui sous-tendent le projet qui ont été discutés dans la présentation PowerPoint au cours des derniers mois. Il y a eu 22 présentations à différentes associations, conseils de facultés avec différents groupes et puis on va arriver avec un règlement pour chaque diplôme, le B.A., le B.Sc. et le B.A.A et on peut voir que le B.A. et le B.Sc. ont en commun le cheminement régulier ou distinction et le B.A.A. c'est une autre structure avec un tronc commun et avec la possibilité d'avoir une spécialisation dans un domaine comme comptabilité ou gestion des opérations. Ensuite, on va continuer avec la refonte du Règlement 2. Il y a une réorganisation des règlements qui doit se faire et on va abolir certains anciens règlements. Pour chaque majeure et mineure, on va vérifier la conformité avec les normes de la CESP et dans les présentations PowerPoint au cours des derniers mois, j'ai beaucoup parlé des cours de niveau 1000, un maximum de niveau 1000 et des cours de niveau 3000-4000 avec un minimum de crédits à ces niveaux-là. On a parlé du principe des poupées russes, les cours multi sigles où on fait du double siglage, la création de profils dans certaines majeures ça ne s'applique pas à tous les programmes alors ce sont des éléments qui doivent passer au CPR. Quand on va parler de la Loi, c'est plutôt une question de la terminologie. On va s'assurer que ce qui est proposé s'aligne avec la terminologie du nouveau cadre donc par

exemple le B.A.A. général avec la réforme ça serait un B.A.A. sans spécialisation alors on va faire attention à la terminologie et quand on va travailler sur le cadre d'assurance de la qualité pour l'apprentissage numérique, on va également s'assurer que la terminologie s'aligne, que ça soit uniformisé au niveau institutionnel donc il y a d'autres règlements qui reflètent les définitions qui éventuellement pourraient se retrouver également dans les conventions collectives. Ensuite, on a la mise en œuvre du projet du point de vue technique et administratif. Après l'adoption des règlements après l'exercice de conformité où on va avoir à vérifier chaque majeure et mineure du point de vue du nombre de crédits à chaque niveau, après ça ça va être un travail de programmation qui implique le registrariat et la DGT avec Course Leaf et Degree Works donc ça c'est un gros travail de préparation. Ensuite, on a le cycle de recrutement et admission et toute la documentation doit être préparée une année à l'avance si on vise l'automne 2028 pour une mise en œuvre. L'échéancier peut être modifié en fonction des contraintes budgétaires. Alors merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. L'idée de la présentation c'était de présenter le contexte et Mme Dawes avait déjà présenté les grandes lignes de la réforme, mais c'était un peu pour vous permettre de mieux contextualiser les propositions qui sont sur la table aujourd'hui.

8.1 Création des règlements 2.16 Profil et 2.17 Cheminement

Président d'assemblée : Ça nous amène aux propositions concrètes, on va passer au point 8.1, création des règlements 2.16 Profil et 2.17 Cheminement. Je vais donc céder la parole à Mme Dawes et par la suite, on affichera la proposition puis on pourra avoir une discussion. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Dans ce document, on a en réalité trois propositions. On commence avec la première qui porte sur le profil et le cheminement. On avait déjà dans le passé un projet qui est venu au Sénat académique en 2023 pour la création de profils et à ce moment-là, on avait pas fait l'analyse de toute la terminologie qui est utilisée à l'université dans ce domaine donc on avait posé beaucoup de questions sur la terminologie. Cette fois, on a dans le document toute la terminologie qui est utilisée dans les 20 dernières années et on peut voir qu'il y a effectivement un foisonnement terminologique. On a beaucoup de termes comme profil, cheminement, régime, option, passerelle, mention, volet, filière, orientation, parcours, axe et concentration. On a énormément de termes et on s'est fait poser la question est-ce qu'une université a réellement besoin d'autant de mots pour dire la même chose alors ça c'est une bonne question. On est donc en train d'essayer d'uniformiser notre terminologie et d'avoir un terme qu'on peut appliquer quand on parle du contenu quand on a un contenu dans une majeure qu'on veut reconnaître, par exemple relations publiques dans la majeure en information-communication. Et un autre terme quand on parle de la structure et parler de cheminement, par exemple le cheminement distinction ou le cheminement régulier donc l'idée de base c'est d'uniformiser la terminologie. Dans le document, vous avez des pages et des pages d'exemples de ce qui est utilisé dans les différents programmes. Quand on regarde la définition de profil, on a un nombre de crédits minimums et on a fixé le minimum à 9 crédits. Dans d'autres universités on a 9 crédits, parfois on exige plus que 9, mais nous on a déjà dans le micro programme un minimum de 9 crédits donc on s'aligne avec ce même minimum. C'est à l'intérieur d'un programme où la personne étudiante est admise donc ça doit être dans son propre programme. On ne peut pas choisir le profil dans un autre programme où on est pas admis donc c'est le concept de cours à option à l'intérieur de son propre programme. Ça peut être une majeure, une spécialisation, le bacc en administration des affaires où tout le monde a le tronc commun ou bien un bacc spécialisé. Alors si on voulait parler de quelque chose qui serait en-dehors du programme où on est admis, ça pourrait être un autre projet qu'on regarde plus tard où on parlerait de certificat intégré au baccalauréat donc ça c'est quelque chose qu'on va examiner par la suite, mais dans ce projet, on parle de profil à l'intérieur du programme où on est admis. On mentionne l'idée d'un profil général. Par défaut, ce n'est pas la peine de mentionner sur le diplôme qu'on a le profil général, c'est dans les cas où c'est un profil spécifique qu'on veut le noter, par exemple relations publiques. Pour le cheminement, ça existe déjà à la Faculté des arts et des sciences sociales, mais on avait utilisé le terme profil donc on veut utiliser cheminement distinction, cheminement régulier ou cheminement appliqué. Le programme de criminologie c'est un exemple où ça existe avec les trois cheminements qu'on appelle actuellement des profils. Pour le cheminement distinction si on prend ça comme exemple, on fait la demande après avoir fait deux années d'études essentiellement donc 54 crédits c'est pas nécessaire que ça soit exactement 60 crédits parce qu'il faut une marge de flexibilité. Avec ce cheminement, c'est important de comprendre que c'est un cheminement qui est approuvé par la CESP. Ce n'est pas le fait d'avoir fait un mémoire ou d'avoir une moyenne élevée qui donne lieu à ce cheminement, mais c'est un cheminement approuvé dans le programme où il y a au moins deux possibilités, régulier et distinction minimum. Je pense que je peux m'arrêter là.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup Mme Dawes. On va afficher la proposition et je vais demander au vice-recteur de la présenter.

VRER : Merci monsieur le président. Effectivement, j'aimerais faire la proposition suivante : sous réserve l'adoption de la réforme du cadre des diplômes, que le Sénat académique accepte la création des nouveaux règlements 2.16 profil pour le contenu et 2.17 cheminement pour la structure.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Céline Surette, merci. Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires? Mathieu Lang.

Lang : La question va être rapide. Dans le cas des B.A. B.Éd. et B.Sc. B.Éd. il y a un principe de majeure mineure, est-ce que les étudiants en éducation pourraient faire des profils?

Dawes : Dans une majeure où il y a suffisamment de cours à option pour avoir plusieurs options possibles, ça ça peut exister dans n'importe quel.

Lang : Incluant les baccs combinés. Parfait, merci.

Président d'assemblée : Parfait. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. J'appuie cette réforme, mais j'ai quelques questions sous-jacentes. Je vois qu'on a décidé d'aller avec 9 crédits de niveau 2000 au minimum pour le profil. Moi ça me pose une question, est-ce qu'on peut vraiment se spécialiser avec trois cours dont un de niveau 2000 donc de niveau bas pour faire un profil. Ça me paraît assez léger personnellement, mais je comprends que c'est le choix des unités de définir leurs profils comme ils veulent ici. Ma deuxième question c'est est-ce qu'une personne étudiante pourrait cumuler plusieurs profils ou est-ce qu'on pourrait limiter à un seul profil parce que si une personne étudiante a trois profils sur son diplôme, le profil ne veut plus rien dire à mon sens. Si on cherche une petite couleur ou une petite spécialisation dans un domaine, bien je pense que ça serait important de limiter à un seul profil et pas à plusieurs profils en train de dire bien je suis spécialisé, j'ai pris une couleur dans ma formation à l'Université de Moncton dans ce domaine et dans ce domaine-là, ça commence à faire beaucoup pour un cours pour des bagues généralistes au départ quoi.

Dawes : Oui. Dans un programme où on souhaite avoir un seuil plus élevé, c'est certainement possible. Dans le règlement, on parle du minimum parce qu'on veut englober toutes les possibilités. On a une grande variété de programmes. On a des baccs spécialisés, on a le B.A.A., on a des majeures donc le règlement doit couvrir tous ces scénarios, mais si dans une majeure spécifique on veut établir un profil où il y a 15 crédits, ça ne pose aucun problème. Quand on pense au nombre de cours à option qui seraient disponibles à l'intérieur d'une majeure, c'est bien possible qu'il y ait un seul profil parce que ce n'est pas possible de faire plus que ça, mais dans un programme comme un bacc en administration des affaires, ça pourrait être possible d'avoir deux profils. On a différents scénarios, mais quand on va faire les propositions concrètes pour la création de profils, ça va passer par le Comité des programmes et à ce moment-là, on verra ce genre de détail selon la structure de chaque programme spécifiquement.

Clarisse : Merci, ça me rassure un petit peu qu'il y aura un contrôle ici. Je suis pas fermé à l'idée qu'une personne étudiante, un étudiant ou une étudiante, je préfère cette expression-là, excusez-moi, puisse avoir deux profils, mais je veux que ce soit concerté par les unités. La simple question qui me vient en tête, est-ce que c'est obligatoirement des cours optionnels pour définir des profils ou est-ce que ça peut être aussi une combinaison de cours optionnels et de cours obligatoires parce que je pense que ce serait plus pertinent que les unités puissent choisir dans la formation les cours qui orientent vers la spécialisation plutôt que de s'imposer inutilement à dire, bien il faut uniquement regarder les cours optionnels qui sont parfois limités et donc dans ces cas-là, on ne pourra pas faire de réel profil.

Dawes : Oui, effectivement ça pourrait être une combinaison, j'ai donné l'exemple de cours à option, mais ça peut certainement être une combinaison selon la structure du programme.

Président d'assemblée : Merci. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Je me demandais s'il y avait des raisons particulières qui faisaient en sorte que les profils ou ce type de profil-là n'était pas possible dans les mineures.

Dawes : C'est plus une question du nombre de cours qui sont disponibles. Avec un cadre de 24 crédits, ça ne laisse pas beaucoup de place et ensuite il faut penser du côté pratique tous les éléments du diplôme qu'on veut identifier alors on a écarté ça pour l'instant.

Thibault : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou sommes-nous prêts pour le vote? Hélène Albert.

Albert : C'est plus une réflexion qu'une question, mais quand un programme a déjà beaucoup de crédits de stage puis des crédits pour un mémoire de fin d'études, on considère par exemple dans le cas de travail pour pas le nommer puis je pense que c'est la même chose qui est possible en science infirmière, on dit que c'est le programme régulier. C'est intéressant, c'est bien, c'est comme ça, mais ça me donne juste l'impression parce quand on voit distinction, c'est comme si il y a quelque chose qui se démarque puis je sais qu'il y aura des marqueurs pour les moyennes éventuellement. C'est comme si ça banalise les programmes, juste vu de l'extérieur c'est une réflexion comme ça, mais les programmes qui pourtant ont ces deux composantes-là qui sont intégrées et qui sont exigeantes somme toutes. Je le dis juste comme ça parce que programme régulier c'est comme si c'est banal alors que des programmes qui ont le mémoire et beaucoup de crédits de stage puis beaucoup de crédits théoriques aussi, les programmes de cinq ans notamment entre autres et qui se ramassent avec un mention régulier ou je sais pas trop. Fait que je le dis juste sous toutes réserves. J'ai pas de proposition à faire, c'est juste une remarque sur ce que ça donne puis l'impression que ça peut laisser.

Dawes : Dans certains diplômes on ne mentionnerait pas le cheminement comme on ne mentionne pas le profil général parce qu'il y a aucune information additionnelle que ça apporte donc on ne dirait pas cheminement régulier quand ce n'est pas pertinent de faire contraste avec un autre cheminement. C'est dans les contextes où il y en a deux ou plus qu'on parlerait du cheminement, mais dans les autres programmes, on a pas besoin de le mentionner.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. J'ai quatre interventions, vous avez pris vos cafés ce matin! On va commencer par Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. Des points sommes toutes mineurs, mais qui modifieraient le libellé du 2.16. « Il comprend des cours de niveau 2000 à 5000 » devrait probablement se lire « il peut comprendre des cours de niveau 2000 à 5000 » notamment parce qu'il y a plusieurs disciplines où est-ce qu'on a pas de cours de niveaux 5000. Moi je le lis comme une exigence de il faut que ça comprenne de 2 à 5, mais il peut comprendre de 2 à 5.

Président d'assemblée : On peut modifier ça à l'amiable.

Dawes : Certainement.

Lajoie : J'en conviens.

Président d'assemblée : Merci beaucoup.

Lajoie : Ensuite à la diplomation, le profil est inscrit. Si on veut permettre plus d'un profil, ça devrait probablement se lire « le » ou « les profils sont inscrits » avec la formulation préférée à Mme Dawes, mais probablement à l'amiable aussi.

Président d'assemblée : Voulez-vous répéter pour madame la secrétaire générale.

Lajoie : À la page 4 dans le libellé du 2.16. Ma première proposition c'était « peut comprendre » plutôt que « comprend » puis ensuite c'est « à la diplomation le profil est inscrit ». Si on veut permettre plus d'un profil je pense qu'il pourrait être utile d'être explicite, « le ou les profils ».

Président d'assemblée : C'est noté, parfait, merci beaucoup.

Dawes : On pourrait dire « chaque ».

Président d'assemblée : Oui, on pourrait effectivement.

Dawes : Chaque, on peut dire « chaque profil ».

Président d'assemblée : Mona-Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci. Ma question est surtout en ce qui concerne le mot distinction. Dans la plupart des institutions au Canada quand l'on dit distinction, cela est vraiment approché avec un certain GPA qu'on dénote à un certain niveau plus haut. Je remarque ici qu'on peut être dans une distinction qui semble vraiment avoir ce requis parce que distinction ça veut vraiment dire qu'il faut avoir...

Président d'assemblée : Au sens où on l'emploie, il est l'équivalent de ce qu'on voit dans les universités de langue anglaise, le « honors », mais la question que vous soulevez on en a discuté à maintes reprises au comité, mais je vais céder la parole à Mme Dawes qui pourra nous donner des explications.

Dawes : Oui. Donc dans les programmes qu'on appelle cheminement distinction en anglais « honors », on voit typiquement une moyenne de 3,0 donc on uniformise avec cette moyenne-là, mais quand c'est un individu qui a une moyenne élevée qu'on va reconnaître avec cum laude qu'on traduit avec distinction, là la moyenne est de 4,0 et dans les collations des grades, on a la pratique déjà de reconnaître les personnes ayant une moyenne de 4,0. Donc dans ce contexte, un individu et sa réussite personnelle ça c'est 4,0, mais quand on fixe le seuil pour l'admission au programme, c'est de 3,0.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Octave Keutiben.

Keutiben : Merci monsieur le président. Mon intervention est un peu dans le même sens de la précédente parce que si on regarde ce qui va être inscrit sur le diplôme, ça peut être confus parce que si tu as le profil distinction et que tu as 4, on va mettre distinction et distinction. Quelqu'un qui lit ça qui est de l'extérieur, il aura du mal à savoir la différence entre les deux distinctions. Par ailleurs aussi quand on regarde le tableau de la page 7 quand on regarde le régime coop cheminement appliqué, je me demande quelle est bien la différence parce que tous les deux sont rendus au stage. Donc deux mentions apparaître sur le diplôme qui veut peut-être dire la même chose donc comment on fait la distinction entre les deux?

Président d'assemblée : Ce sont de très bonnes questions, je vais céder la parole à Mme Dawes.

Dawes : Pour la première question justement pour éviter la confusion entre le cheminement distinction et la réussite individuelle où on propose de mettre le latin cum laude justement pour éviter d'avoir distinction dans deux sens différents sur le même diplôme. Ça c'était le premier point et le deuxième...

Président d'assemblée : C'était la distinction entre un cheminement appliqué et un régime coopératif.

Dawes : Ok donc régime coopératif, ça c'est un type de programme qui est approuvé avec un certain modèle de stage alors ça va être approuvé comme tel par la CESP. Dans d'autres programmes, on a un autre format, mais qui ne respecte pas les mêmes exigences donc ce n'est pas la même terminologie.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Étienne Dako.

Dako : Ma question a déjà été posée.

Président d'assemblée : Parfait, merci. Mathieu Lang.

Lang : Est-ce que le comité a réfléchi à au lieu de dire « cheminement distinction » de dire « cheminement théorique ou recherche » versus « cheminement appliqué » plutôt que dire « cheminement distinction »?

Dawes : Alors cheminement distinction ça existe déjà à la Faculté des arts et des sciences sociales donc ce qu'on a modifié c'était le terme « profil » parce que c'était « profil distinction » et on voulait réserver le terme profil pour le contenu alors le mot « distinction » on a pas modifié parce que c'était déjà en place dans tous les programmes à la Faculté des arts et des sciences sociales.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Il n'y a plus de question, nous allons passer au vote. On a une proposition appuyée par Céline Surette donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 28 oui, 2 non, c'est adopté à la majorité des voix.

8.2 Uniformisation de l'ordre des éléments dans l'appellation des diplômes

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8.2, l'uniformisation de l'ordre des éléments dans l'appellation des diplômes. Mme Dawes.

Dawes : Merci. Alors dans les appellations des diplômes actuellement, on a une variation dans l'ordre des éléments alors on a jugé bon d'essayer d'uniformiser la présentation de l'information pour qu'on mette toujours dans le même ordre chaque élément dans l'appellation. Si on regarde le tableau, on a quelques exemples avec le format, mais on veut mettre d'abord le baccalauréat dont il s'agit le programme. S'il y a un profil, ça viendrait après le programme. S'il y a le régime coop ensuite un cheminement et puis finalement si on a un cas où il y a l'excellence académique qu'on veut reconnaître, ça viendrait à la fin. L'exemple du P.Sc. majeure en biologie profil biologie marine cheminement distinction magna cum laude, ça illustre quelle façon ça va se présenter. C'est juste une tentative d'uniformiser la présentation des éléments. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va afficher la proposition. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais proposer la résolution suivante : sous réserve de l'adoption de la réforme du cadre de diplôme, que le Sénat académique accepte l'ordre proposé des éléments suivants dans l'appellation des diplômes : 1) baccalauréat, 2) programme, 3) profil, 4) régime, 5) cheminement et 6) excellence académique.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé? Jean-François Thibault, parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Hélène Albert.

Albert : Dans les échanges qu'on a eus en réunion préparatoire du Sénat, on réfléchissait à quelque chose qui est sous-jacent à la question des distinctions, mais peut-être qu'il faut en parler au prochain point plutôt qu'à celui-ci, mais c'est toute la question depuis le nouveau barème, on se retrouve avec quand même un certain nombre d'étudiants qui ont des très très très bonnes notes, mais c'est peut-être plus à l'autre point qu'on devrait en discuter. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions? Si non, on peut procéder au vote. Je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

8.3 Remplacement du terme « profil du programme »

Président d'assemblée : Le point 8.3, le remplacement du terme « profil du programme ». Mme Dawes.

Dawes : À l'université, on avait une troisième façon d'utiliser le terme « profil ». Quand on soumet au CPR dans les projets, on parle du profil du programme donc pour éviter la confusion avec les profils qu'on va créer dans les programmes, il est proposé d'utiliser la terminologie qu'on voit à la CESP où on parle de contenu et

structure du programme parce qu'autrement quand on va modifier des profils, ça va être mêlant si on a ce terme qui s'applique autrement.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va afficher la proposition.

VRER : Merci monsieur le président. Je propose la résolution suivante : que le Sénat académique accepte de remplacer le terme « profil du programme » par « contenu et structure du programme » pour aligner la terminologie du Comité des programmes de 1^{er} cycle et du Comité des programmes des cycles supérieurs avec celle de la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce que c'est appuyé? Par Céline Surette, parfait. Questions ou commentaires? Parfait, je démarre le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité.

8.4 Création des règlements 12.7 Reconnaissance de l'excellence académique et 12.8 Tableau d'honneur

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8.4, création des règlements 12.7 reconnaissance de l'excellence académique et 12.8 tableau d'honneur. Mme Dawes.

Dawes : Merci. On a parlé de la distinction dans le sens de programmes avec cheminement distinction. Ici on parle d'individus, de personnes diplômées spécifiquement au baccalauréat où on reconnaît l'excellence dans n'importe quel baccalauréat qui est offert à l'université. Donc si on remonte dans les anciens répertoires que j'aime toujours faire, on voit comment on a présenté ça dans le passé. On avait une très grande distinction, *suma cum laude*, grande distinction, *magna cum laude* et distinction, *cum laude*. Alors dans le règlement, il est proposé de prendre ces termes latins qu'on avait dans le répertoire dans le passé et de mettre le français entre parenthèses, mais d'utiliser le latin comme on vient de le dire pour éviter la confusion et d'avoir une terminologie claire. La moyenne qui est exigée ça commence à 4,0 donc c'est déjà la pratique dans les collations des grades de reconnaître les diplômés avec cette moyenne donc ça s'applique dans la plupart des facultés et dans les campus d'Edmundston et de Shippagan. À la Faculté de droit, on a des pratiques différentes dans la façon de noter donc les notes sont beaucoup moins élevées donc il y a un barème différent pour la Faculté de droit et pour la Faculté des sciences de l'éducation, il y a également des pratiques qui font en sorte que les notes sont plus élevées donc il y a un barème un peu plus exigeant pour les sciences de l'éducation. Tout ceci c'est basé sur la moyenne cumulative à la fin d'un baccalauréat, spécifiquement un baccalauréat, tandis que le tableau d'honneur ça s'applique non seulement au baccalauréat, mais également au diplôme comme le DSS ou les autres diplômes ou les certificats. Le tableau d'honneur c'est à chaque année à la session d'hiver pour la personne qui a une moyenne de 4,0 ou plus et encore une fois, on fait exception pour la Faculté de droit et la Faculté des sciences de l'éducation.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va afficher la proposition.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte la création des règlements 12.7, reconnaissance de l'excellence académique, et 12.8, tableau d'honneur étant entendu que le règlement 12.7 sera appliqué à la cohorte des personnes finissantes d'octobre 2026 et le Règlement 12.8 à celle de mai 2027.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Par Gérard Poitras, merci. Questions ou commentaires? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. J'ai pas de misère avec ce règlement-là en particulier, je pense que c'est une bonne chose de reconnaître les succès de nos étudiantes et étudiants. J'ai deux remarques, une remarque sur la forme. Je pense qu'on pourrait faciliter la lisibilité d'un tel règlement si on regroupait les articles 12.7.1, .2 et .3 ensemble avec le 12.7 sous la forme d'un tableau, ça serait plus facile à lire si on avait la première colonne des facultés qui sont responsables, pardon, la première ligne des facultés et la ligne en-dessous les critères de ça. Ça faciliterait la lisibilité du document. La question je m'interroge et peut-être que d'autres collègues vont aller dans ce sens-là, c'est j'apprécie le travail de notre chercheur institutionnel et je n'ai plus constaté qu'une augmentation flagrante du nombre de personnes qui retiennent des A-, des A et des A+ sur les dernières années. C'est une excellente nouvelle, ça veut dire que nos étudiantes et étudiants brillent là-dessus. Par contre, je me demande si on attribue près de 20 % la plus grande distinction aux étudiants la plus grande distinction de notre université à près de 50 % sa distinction, quelle est la valeur intrinsèque de ces félicitations qu'on adresse ici. Sans pour autant être élitiste, je me pose la question où on s'en va là-dessus? Je suis loin d'être contre cette idée de reconnaître le travail de nos étudiants et étudiantes finissants, mais est-ce qu'on salue un travail généraliste si on attribue quelle est la valeur vraiment de ces félicitations si on l'attribue à 50 % de nos finissants ou finissantes?

Président d'assemblée : Mme Dawes.

Dawes : On ne cherche pas à reconnaître 50 % des finissants, on s'aligne plutôt vers 20 %. Pour le *cum laude*, ça serait normalement avec 4,0. Il y a un peu de variation entre les programmes qu'on peut observer. Il y a également un peu de variation d'une année à une autre, mais il y a certainement un questionnement à avoir dans certains domaines où les notes ont beaucoup évolué dans les dernières années.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Hélène Albert.

Albert : Mon commentaire est mieux placé, désolée. Loin de moi l'idée de pas vouloir reconnaître l'excellence, je pense c'est vraiment important, mais je pense qu'on voit dans les chiffres puis c'est vraiment bien d'avoir ces chiffres-là parce que ça nous permet d'observer ce qu'on soupçonnait. Dans la note à la page 9, on a une augmentation de 10 % des étudiants qui depuis le nouveau barème obtiennent une moyenne au-dessus de 3.7 parce qu'on attribue maintenant des A+ à partir de 90 % et non pas de 95 % comme c'était le cas avant. Sans qu'on en fasse un débat maintenant, je pense que ça serait peut-être important qu'on réfléchisse à nouveau à cette question-là qui est fondamentale sur l'évaluation, la pondération puis le barème qu'on appelle nouveau qui est plus nouveau maintenant, mais qui a comme effet pervers, je dirais, de générer ça. Il y a une dimension réputationnelle aussi pour moi à ce niveau-là puis la question c'est comment mieux faire ce qu'on fait parce qu'à moins qu'on observe socialement le fait que les étudiants sont mieux préparés à l'université puis à l'université ils travaillent mieux que les étudiants de 15 ans, ça s'explique pas autrement que par une inflation des notes par un nouveau barème. En tout cas, c'est une remarque comme ça qui m'apparaît pour moi importante à se faire au Sénat académique peut-être pas aujourd'hui, mais clairement, je pense qu'on devrait y réfléchir bien à une autre occasion.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Bien noté, je pense que ce sont des tendances qu'on observe à l'échelle nationale nord-américaine. Si je ne me trompe pas Mme Dawes, je pense qu'on a des données là-dessus. Merci. Étienne Dako.

Dako : Merci monsieur le président. Je crois que la question que vient de poser la sénatrice Hélène Albert et puis le sénateur Olivier Clarisse pose un problème fondamental. C'est un problème très sérieux que ça pose ici. Quelques années passées, j'avais mentionné ici au Sénat que l'évaluation administrative donnait du côté pervers et peut-être à la longue on va peut-être le sentir parce qu'on aura des étudiants effectivement qui vont se retrouver avec des A+. Chaque fois que des étudiants vous disent, ah, mais dans mes autres cours j'ai des A et avec vous je n'ai pas ceci, ça pose un problème un peu sérieux et j'avais dit que l'idée de l'évaluation administrative contribuait énormément à cela. Quand vous êtes jeune prof où vous arrivez dans une institution, l'idée c'est de garder votre carrière donc vous voulez travailler, vous voulez être évalué positivement, etc. et il y a un chantage qui se fait en arrière-plan et les étudiants vous le disent clairement. Ça ça ne dilue pas le travail des étudiants qui travaillent sérieusement. Il y en a qui travaillent très sérieusement qui sont très consciencieux, mais j'estime qu'avoir 50 % avec des A dans notre institution, il va falloir qu'on se pose sérieusement des questions pas parce qu'il n'y a pas de travail en arrière-plan, mais je crois que ça pose un problème très sérieux et comme institution, il faudra peut-être qu'on y réfléchisse très très sérieusement, ça pose vraiment un problème de fond. Je veux pas dévier la note qu'obtiennent les étudiants parce que c'est vrai, il y en a qui sont très brillants et ça je peux en témoigner, mais il va falloir qu'on fasse très attention pour ne pas dévier leur efficacité dans notre société parce qu'à un moment donné ils vont dire si vous voulez avoir des notes A, allez à l'Université de Moncton. Je pense qu'il faut vraiment faire attention à ça. C'est plutôt une réflexion, mais c'est pas une question. J'aimerais bien peut-être qu'on fasse un débat là-dessus à un moment donné au Sénat. Quelques années ici, on a voulu arrimer la notation parce que dans différentes facultés, la note A on avait pas la même proportion. On l'a fait et on a réduit ou élargi pour qu'il y ait plus de A, plus de A-, etc. etc. et la note de passage on la laisse au même endroit. Il y a un exercice qu'on peut-être fait plus haut, mais plus bas on ne l'a pas fait. Il y a peut-être beaucoup de réflexion à voir à ce niveau-là. Moi je trouve que c'est un problème très sérieux. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, c'est noté puis je pense qu'il y a un consensus là-dessus que c'est un élément sur lequel il va falloir qu'on se penche en tant qu'établissement. Je vais céder la parole à Étienne Bélanger.

Bélanger : Merci beaucoup monsieur le président. Je me pose peut-être des questions au niveau de pourquoi qu'on a trois barèmes différents soit pour éducation, ensuite de ça pour droit et les autres facultés. Je sais pas si ça l'envoie peut-être un message un peu genre une faculté est plus difficile qu'une autre ou un programme est plus difficile qu'un autre. D'un point de vue peut-être étudiant, on peut peut-être se poser la question pourquoi ma moyenne vaut moins ou plus qu'une autre moyenne vu qu'elle est égale. Ça peut peut-être amener une certaine comparaison puis je me pose juste la question pourquoi qu'on veut aller dans cette direction-là au lieu d'essayer d'uniformiser nos pratiques au niveau du campus. Merci.

Président d'assemblée : Très bonne question. Mme Dawes.

Dawes : On a des pratiques très différentes à la Faculté de droit et on voit que la façon de noter n'a pas évolué, il n'y a pas eu ce changement de barème donc ça reste stable depuis des années et ça c'est la raison pour laquelle on veut distinguer cette situation. Quand j'ai vérifié comment on gère ça dans d'autres universités, j'ai remarqué qu'à l'Université d'Ottawa on avait distingué les trois barèmes exactement de la même façon avec droit et sciences de l'éducation. C'est à ces facultés-là de voir s'il y a des changements à faire, mais ce n'est pas possible de modifier ces pratiques de l'extérieur, ça doit être une initiative des facultés.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Je vais céder la parole à Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci monsieur le président. En fait dans le même sens que la dernière question, je comprends pour la Faculté de droit, mais pour la Faculté d'éducation et d'autres facultés la différence c'est seulement 0.05 %, en

fait 0.05 donc vraiment il n'y a pas grand différence donc pourquoi pas en fait harmoniser entre Faculté d'éducation et les autres facultés? Merci.

Dawes : Peut-être que le doyen de la faculté peut commenter la volonté de harmoniser.

Président d'assemblée : Je vais lui céder la parole sans qu'il la demande.

Lang : C'est une bonne question. C'est un calcul mathématique pour avoir grosso modo le même nombre d'étudiants à la fin dans le cahier des gradués, des personnes qui graduent. À la collation des diplômes on se retrouvera pas avec 30 % d'étudiants avec un B.A. B.Éd ou un B.A.C. B.Éd. donc ça nous ramène dans la norme du 20 % comme pas mal tout le monde. Je pense que c'est le calcul qui a été fait. Je dirais par contre qu'il y a une petite erreur. J'ai confirmé avec le chercheur institutionnel, les post baccs on a mis deux post baccs puis il y a effectivement un problème avec un des deux post baccs en éducation. Je suis dans le tableau à la page 5. À la dernière ligne, on a combiné deux baccalauréats. Je trouvais que dans le nombre d'étudiants, c'est pour ça que j'ai vérifié avec Jérémie, je trouvais que le nombre d'étudiants entre parenthèses était trop élevé par rapport au post bacc donc ça m'a soulevé un soupçon que c'était pas fidèle. Le post bacc régulier de deux ans c'est plutôt des étudiants du secondaire puis la moyenne devrait être beaucoup plus proche de ce qu'on voit du groupe secondaire. Le baccalauréat primaire à temps partiel bien étant à temps partiel, ça change un petit peu les statistiques puis celui-là il y a effectivement une enflure de résultats. Dernier commentaire, le diable est tout le temps dans les détails puis je suis loin d'être un bon statisticien, mais quand on regarde les tableaux à partir de la page 6, on voit que c'est surtout le A+ où il y a une hausse. Quand je regarde le campus d'Edmundston par exemple, il y a le A aussi, mais les lignes sont assez plates puis c'est normal parce que l'intervalle pour avoir un A+ passe de 10 points alors que les autres c'est 3. C'est un petit peu normal qu'on voit une hausse. Je dirais que le champion c'est la Faculté d'ingénierie. Je sais pas qu'est-ce qu'ils ont fait, mais il me semble que ça reste assez plat sauf les A, mais sinon, il y a même des tendances qui descendent puis la Faculté des sciences de l'éducation se comporte un peu différemment avec des hausses dans plusieurs sauf à partir de A- où là il y en a moins qu'avant. C'est ce que j'ai à dire par rapport à cette analyse-là.

Président d'assemblée : Parfait. Si je veux résumer, on a trois barèmes pour éviter que certaines facultés soient surreprésentées et d'autres sous-représentées à la fin du diplôme. Voilà. Parfait, merci. Olivier Clarisse.

Clarisse : Désolé pour cette deuxième intervention. Je pense qu'il y a lieu aussi de penser aux cycles supérieurs parce qu'ils sont inclus dans nos facultés, mais dans nos cycles supérieurs il y a aussi certainement ce que je prévois, il y a une surreprésentation de A+ et de A ici. C'est vrai que ce sont souvent nos meilleures étudiantes et étudiants qui vont dans les cycles supérieurs, mais ça serait dommage de ne pas inclure un barème spécial ici parce que là on pourrait faire la distinction entre les personnes qui ont 4 de moyenne et les personnes qui ont 4,3. Ce n'est pas la même ici. Je demanderais peut-être à Mme Dawes si elle veut bien se pencher sur cette question-là.

Dawes : Ce règlement c'est pour le 1^{er} cycle et c'est seulement pour le baccalauréat.

Président d'assemblée : Merci. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Juste pour clarifier un peu, une des raisons les tendances à la Faculté d'ingénierie qu'ils sont comme ils apparaissent sur le graphique, on avait beaucoup de professeurs initialement qui avaient un barème à 50 % ou 55 % donc c'est normal qu'on avait peur qu'on en perdrait plus si on montait le barème, mais ça été appliqué, mais je pense que l'explication c'est le A+ en particulier qui est la problématique à 90. La marge de 10 % est vraiment trop élevée et je crois que ça pourrait régler la majorité des problèmes actuels. Il y a eu beaucoup plus de A+ tout simplement donc à considérer.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Effectivement, on est passé de 94 à 90 et c'est les 4 points. Francis LeBlanc.

LeBlanc, F. : Merci monsieur le président. On a eu plusieurs commentaires sur un barème puis une des raisons qu'on avait modifié le barème il y a X années passées c'était qu'il se comparait mal aux autres universités puis ça désavantageait nos étudiants pour les bourses aux cycles supérieurs. On a un peu ramené notre barème à ça qui était utilisé ailleurs donc on était plus sévère ici qui faisait en sorte qu'un B+ ou un A ici se comparait mal à un A à une université X-Y-Z au Canada donc il faudra examiner si qu'il y a eu des changements au niveau fédéral, au niveau national je devrais dire, et voir s'il y a un ajustement à faire, mais c'était une des raisons principales qu'on avait modifié le barème.

Président d'assemblée : Effectivement. Merci pour ce rappel important. Hélène Albert.

Albert : Merci Sénateur LeBlanc. En cette matière-là, est-ce qu'on a des chiffres pour démontrer que nos étudiants maintenant sont à un niveau compétitif avec les étudiantes et les étudiants de d'autres universités? Est-ce que ça donné l'effet escompté en fait?

LeBlanc, F. : J'aurais pas cette statistique-là puis c'est des statistiques de petits chiffres. Lorsqu'on a peu de bourses en plus on a modifié au niveau de la maîtrise maintenant on a des quotas au niveau des universités

donc c'est un peu régler ce problème-là. Au niveau du PhD, c'est encore un concours national alors c'est différent. On a quand même un très petit nombre de bourses doctorales donc c'est un peu difficile à évaluer.

Président d'assemblée : Mathieu Lang.

Lang : Je veux pas partir le débat, mais c'est de la desmologie puis je suis pas l'expert. Si vous voulez parler à un expert c'est Jean-François Richard à la Faculté des sciences de l'éducation. Cependant si on évalue avec des pourcentages, c'est sûr qu'il va y avoir beaucoup plus de A+, mais si on évalue avec des grilles d'évaluation critériée, il pourrait y avoir une intervalle pour chaque dizaine puis une intervalle particulière pour les A+ ce qui fait que c'est plus difficile d'avoir des A+ dans son cours. Si c'est des évaluations objectives puis on corrige avec un pourcentage puis l'étudiant fait 92 bien c'est A+, mais si on est dans des projets d'un travail long de 20 pages puis on cherche certains paramètres d'excellence et d'exécution au niveau de la méthodologie, de la forme, etc. etc. bien là c'est peut-être plus facile d'avoir une colonne spécifique pour les A+, mais ça devient difficile pour la personne étudiante parce que ça évalue de façon plus subtile et précise l'atteinte du A+. En attendant, la balle est dans le camp des professeurs aussi qui peuvent évaluer différemment.

Président d'assemblée : Effectivement. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci. Juste une question qu'on ait un suivi là-dessus, est-ce que ça serait possible de demander au chercheur institutionnel de comparer nos notes à celles de d'autres institutions dans la nation? Merci.

Président d'assemblée : On pourrait faire la demande Mme Dawes?

Dawes : On peut faire la demande, mais en général, on ne veut pas partager ce genre d'information les bonnes volontés de partager. J'ai déjà demandé dans le passé et c'est pas disponible.

Président d'assemblée : Parfait. Hélène Albert.

Albert : Désolée pour pas demander la parole, mais en réponse à ce que le sénateur Lang vient de faire observer par rapport à la différence des types d'évaluations et de comment on peut avoir un meilleur contrôle si on veut sur l'attribution des A+ par exemple, avec l'avènement de l'intelligence artificielle puis de l'utilisation que les étudiants dans les sondages nationaux, je parle pas de nos étudiants ici, à leur aveu ils font recours allègrement. On est plus en train d'évaluer le travail intellectuel de l'étudiant sans cette aide-là et donc ça risque de créer des rapports de recherche ou des travaux longs dont la qualité est remarquable. Moi je remarque en terme par exemple d'écriture, c'est impressionnant à quel point. Avant 10 % de note de français c'était facilement dans deux pages c'était fait pour certains étudiants puis là c'est comme très très rarement le cas alors que j'ai d'autres indices qui m'indiquent que c'est peut-être pas nécessairement des connaissances acquises. Et donc pour moi, ça ça pose aussi un autre enjeu au plan d'évaluation puis de l'inflation. C'est probablement quelque chose qui est vécu d'un océan à l'autre, je pense pas que c'est particulier à nous, mais je pense pas que ça nous empêche pour autant d'avoir la réflexion chez nous.

Président d'assemblée : Tout à fait d'accord. Céline Surette.

Surette : Merci. Par rapport à se comparer à d'autres universités, je suppose que les autres universités ont aussi dans leurs règlements universitaires des notes qui permettent d'atteindre les distinctions et que les autres institutions ont à peu près la même approche de dire ça va être ce pourcentage-là de diplômés donc ça ça serait une façon assez simple de voir est-ce qu'on a de l'inflation ou est-ce qu'on se trouve à peu près dans la norme. J'ai l'impression qu'on verrait qu'on se retrouve à peu près dans la norme.

Dawes : Oui, on ne connaît pas la proportion de personnes qui sont reconnues par les autres institutions donc on peut voir le seuil qu'ils mettent, mais on peut pas voir la proportion que ça donne.

Président d'assemblée : Parfait. Je pense que nous sommes prêts pour le vote. Il n'y a pas d'autres interventions donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 29 oui, 2 non donc c'est adopté à la majorité.

8.5 Modification à la Politique sur le calendrier universitaire et au calendrier universitaire 2026-2027 à 2031-2032

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 8.5, modification à la politique sur le calendrier universitaire et au calendrier universitaire 2026-2027 à 2031-2032. Madame la registraire.

Registraire : Merci monsieur le président. Aujourd'hui, je vous arrive avec des propositions de modifications à la politique sur la préparation du calendrier universitaire ainsi que les modifications au calendrier qui suivent les changements à cette politique. Et juste pour donner un peu de contexte sur la raison d'être des changements à la politique, ce sont des actions qui émanent directement de la stratégie. Comme vous avez pu voir dans le document qui accompagne la modification à la politique, il y a un comité qui a été mis en place pour étudier les meilleures pratiques en terme d'accueil et d'intégration de nos personnes étudiantes et ça ça découle de l'action du plan opérationnel 1.5 du chantier milieu de vie. Et puis dans le contexte de ces travaux-là, il y a eu une veille pour voir quelles sont les pratiques, les bonnes pratiques dans les universités qui nous entourent et puis on s'est

rendu compte que dans beaucoup d'universités, on réserve une journée en tout début de session d'automne pour faire l'accueil et l'intégration des personnes étudiantes à la fois une visite du campus, démontrer tous les services qui sont disponibles, mais également l'accueil dans les facultés où on rencontre le personnel du décanat, les membres du corps professoral où on a les discussions par rapport aux règlements universitaires et aux particularités de tous nos programmes. Aujourd'hui comment ça se passe à l'Université de Moncton, et bien premièrement, il y a des différentes pratiques dans les trois campus. Aux campus de Shippagan et d'Edmundston, on a surtout tendance à faire nos activités d'accueil et d'intégration la semaine précédant le début des cours tandis qu'à Moncton, on a arrêté cette pratique il y a plusieurs années puisqu'on avait quand même beaucoup de défis de participation. Les personnes étudiantes travaillent vraiment jusqu'à la dernière minute avant de commencer les études donc on voyait qu'on avait beaucoup moins de participation. Au cours des dernières années, il y a différentes formules qui ont été proposées pour essayer d'encourager la participation. À un moment donné, on a eu l'accueil le samedi et maintenant c'est rendu que les premiers pas sur le campus ça s'effectue le lundi qui est la journée de la Fête du travail et puis l'accueil des facultés se fait un peu plus tard dans la semaine, je pense que c'est le mercredi dans la plupart des cas. Qu'est-ce qu'on a observé au cours des dernières années, et bien surtout au campus de Moncton puis là peut-être que les doyens pourront parler de qu'est-ce qu'ils voient dans chacun de leur campus, on a vu énormément d'intérêt pour les premiers pas sur le campus. Les premiers pas sur le campus les dernières années ça été le personnel qui s'occupe de l'accueil des étudiants qui organisent ça et qui sont sur place malgré que c'est une journée fériée et puis il y a également les mentors étudiants qui sont sur place pour accueillir les étudiants dont ils vont mentorer. Cette année, il y a eu 700 nouvelles personnes étudiantes qui ont pris part aux premiers pas sur le campus ce qui démontre le besoin de ces personnes-là d'avoir une première visite de se sécuriser, de savoir où sont toutes les ressources, où sont les locaux où ils vont faire des cours et puis ça se fait tranquillement au cours de la journée le lundi. Le défi que ça pose c'est que le personnel dans les facultés n'est pas là. Les autres services qui accompagnent les personnes étudiantes pendant le reste de l'année sont très peu là puisqu'il s'agit d'une journée fériée donc les étudiants n'ont pas la chance de vraiment vivre une première journée d'accueil qui englobe toute la communauté universitaire qui va les accueillir et les accompagner au cours du reste de l'année. Qu'est-ce qu'on constate pour l'accueil des facultés qui se fait quelques jours plus tard, la participation diminue donc une fois que les personnes étudiantes ont eu leurs premiers pas sur le campus, sentent peut-être moins le besoin de se présenter en faculté ce qu'on juge qui est dommage puisqu'il y a quand même beaucoup de richesse à avoir cette première rencontre-là avec les gens de notre décanat. Donc pour remédier à tout ça puis en lien avec ce qu'on constate dans d'autres universités, on aimerait proposer une journée obligatoire d'accueil et d'intégration des personnes étudiantes le premier mardi de la session d'automne. Ça c'est quelque chose qui a été proposé à l'équipe de direction, ça été proposé à l'équipe de mise en œuvre de la stratégie, ça été discuté au Comité des règlements et la plupart des gens s'attendaient que c'était une bonne pratique puis que ça favorise vraiment l'accueil de nos personnes étudiantes, mais ça a un impact sur la calendrier universitaire donc évidemment s'il n'y a pas de cours le mardi pour permettre ces activités d'accueil, ça a un impact sur le nombre d'occurrences de cours qu'on a dans la session puis on a eu ces discussions plusieurs fois au cours des dernières années avec les congés qui se sont ajoutés à la session d'automne. Donc lorsqu'on a constaté que ça allait avoir un certain déséquilibre sur le nombre d'occurrences de cours, on s'est dit bien c'est peut-être le moment de revoir l'ensemble de la politique de revoir comment est-ce qu'on prévoit la session et puis il y a quand même un très grand nombre de scénarios qui ont été examinés par le registrariat par un petit comité de mise en œuvre aussi qui a été mis sur pied suite à des discussions au Comité des règlements. Quels étaient les leviers dont on disposait pour arriver à un meilleur équilibre de nombre d'occurrences de cours dans la session, et bien il y en avait pas énormément. C'est certain que la semaine d'étude au mois d'octobre c'est un levier. On a constaté que dans la très grande majorité des universités à travers le Canada, la semaine d'étude a lieu en lien avec un congé férié dans la session donc soit qu'on l'aligne avec le congé de l'Action de grâce ou bien avec le Jour du souvenir. Ça ça fait en sorte que ça moins d'impact sur le nombre de jours manqués au cours de la session. On a examiné plusieurs scénarios en fonction de cette possibilité-là. L'autre levier qu'on a c'est la question des dates fixes pour nos examens. On semble être une des seules universités où on avait identifié que les examens finaux avaient toujours lieu aux mêmes dates peu importe comment ça tombait dans la session. Tout de suite c'est du 11 au 21 décembre. Chaque année peu importe, ça commence un samedi, un lundi, peu importe. Ça aussi c'est un autre levier qui nous permettait de jouer un petit peu. L'autre chose c'est le nombre de journées de reprise. On a proposé différents scénarios qui ont été vus par le Comité des règlements. Il y a eu une consultation qui a été effectuée auprès des trois associations professorales et des trois associations étudiantes aussi pour voir comment est-ce que les gens réagissaient à ces scénarios-là. Il y a des constats qu'on a pu faire, les gens voulaient pas qu'on touche à l'emplacement de notre semaine d'étude actuelle. On est peut-être parmi trois universités au Canada qui ont la même semaine d'étude, mais on y tient puis on voulait pas y toucher et puis c'est compréhensible parce que quand même il y a des universités qui arrivent avec les congés fériés. On constate qu'il y a des défis, en octobre c'est un petit peu trop tôt, en novembre c'est un petit peu trop tard puis en discutant avec des homologues des universités dans les Maritimes, il y en a plusieurs qui sont en train de revoir leur semaine d'étude puisque les personnes étudiantes, les membres du corps professoral remettent en question que l'emplacement n'est pas bien adapté avec le reste de la session. On a écarté cette possibilité-là donc les leviers qu'on a plutôt opté d'aller vers, c'était d'enlever les dates fixes pour les périodes d'examen ce qui nous permet de finir plus tôt dans plus d'années qu'autrement. Avec cette nouvelle mouture si on s'entend qu'on veut un équilibre visé d'une douzaine d'occurrences de cours, on peut terminer aussitôt que je pense le 16 décembre et aller aussi tard que le 21 décembre qui est la situation actuelle. On a choisi le scénario qui semblait être privilégié par le plus grand nombre de membres de notre communauté universitaire. On a aussi appliqué cette même logique à la session d'hiver même si l'enjeu de la journée d'accueil ne se posait pas donc en commençant nos examens un peu plus tôt, on termine également plus tôt à la session d'hiver ce qui nous amène plus proche des autres universités de la région. Au niveau de la politique comme

telle, les changements qui sont spécifiques à la politique, et bien on fait l'ajout d'une journée d'accueil et d'intégration obligatoire en début de session lors de la rentrée d'automne, on apporte une modification aux paramètres entourant le début de la session d'examen finaux donc ce n'est plus lié à la période à des dates fixes. On fait l'ajout d'un article portant sur les journées d'enseignement dans lequel on vise un minimum de onze occurrences de cours possibles. On avait aussi fait des scénarios où on avait toujours douze jours de façon absolue, mais ça menait à certaines perversions dont trois jours de reprise et ne voulant pas aller jusqu'à trois jours de reprise, on a laissé aller de ces douze absolus. Dans la plupart des cas, ça va être douze jours, mais au minimum il y en a onze. On a effectué une révision de la nomenclature donc on a changé étudiant étudiante pour personne étudiante, campus au lieu de constituante et on a clarifié certaines tournures de phrases. On a fait l'ajout d'un préambule qui précise les objectifs et principes directeurs de la politique. On a réorganisé certains articles, on a bonifié l'information sur la session printemps-été. On a effectué un regroupement des informations portant sur l'inscription et les dates limites y étant rattachées. On a ajouté un article portant sur les autres dates importantes permettant leur ajout au calendrier qui est diffusé auprès de la communauté universitaire donc un ajout sur le site web et on note qu'on a finalement pas fait de changement au niveau de nos semaines d'étude.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour cette synthèse. On va afficher la proposition et on pourra prendre vos questions. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications proposées à la politique sur le calendrier universitaire ainsi qu'à la nouvelle version du calendrier respectant les nouvelles exigences de politiques.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. C'est appuyé par Jacques Richard, merci. Questions ou commentaires? Céline Surette.

Surette : J'ai une question sur le moment qu'on place les semaines d'étude en fonction de la date limite de remise des notes pour respecter le 25 %. Est-ce que ça a été pris en considération parce que je sais qu'on parlait surtout du nombre d'occurrences, mais on voit qu'avec le nouveau règlement il y a quand même un enjeu où est-ce que les étudiants se retrouvent avec toutes leurs examens juste avant les semaines d'étude puis la semaine d'étude finalement c'est à se reposer ce qui est bien, mais ce qui fait que c'est quand même pas mal stressant les deux semaines avant les congés puis c'est vrai à l'automne et à l'hiver. Je me demandais s'il y avait eu une réflexion là-dessus puis ça veut pas nécessairement dire changer les semaines d'étude de place, mais est-ce que ça fait partie de la réflexion?

Registraire : Oui, tout à fait. Ça c'est un phénomène qui a été soulevé à multiples reprises notamment au Comité des règlements ça a été discuté puis dans les travaux qu'on a effectués, ça faisait un petit peu partie de l'argumentaire aussi pour voir est-ce qu'on veut arrimer la semaine d'étude. En l'arrimant avec l'Action de grâce, ça nous donnait une semaine de préparation pour les épreuves alors que l'arrimer avec le Jour du souvenir, c'était peut-être une semaine plus pour les travaux de fin de session, etc. Assez intéressant, on avait pas imaginé déplacer la semaine ailleurs dans la session, mais sans l'arrimer avec un congé férié et c'est quelque chose qui a été proposé par les personnes étudiantes du campus d'Edmundston de l'avancer d'une semaine. On l'a pas apporté ici, mais ça aurait peut-être réglé toute la question des effets du 8.6.

Président d'assemblée : Merci. Je pense que c'est un commentaire qu'on entend et c'est une question sur laquelle il va falloir qu'on revienne. Merci. Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. J'ai plusieurs remarques et plusieurs questions que peut-être je vais poser une à la fois quitte à redemander le droit de parole si ça vous convient plus tard.

Président d'assemblée : Vous avez combien de questions au juste?

Clarisse : J'ai peut-être plusieurs, mais je vais commencer par la première ici.

Président d'assemblée : Plusieurs, ok, allons-y.

Clarisse : La première c'est sur la journée d'intégration de nos nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes au campus. Je pense que c'est un besoin criant. C'est vrai ici faut favoriser la participation. Je me pose la question de sacrifier une journée d'enseignement complet pour accueillir 700-800 nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes sur le campus et je me demande si c'est la meilleure pratique aux finales de le faire sur une journée complète ou s'il faudrait pas mieux le faire sous forme d'atelier sur plusieurs vendredis après-midis par exemple ici. Je sais qu'on luperait peut-être la première partie de dire bienvenu sur le campus, mais je me demande et je veux pas parler à la place des étudiantes et étudiants ici, mais si trop d'informations la même journée, on en oublie pas beaucoup quoi. Donc je me pose la question si on pourrait réfléchir à avoir des ateliers le vendredi après-midi qui soient pertinents répartis sur différentes semaines pour vraiment donner les outils de manière adéquate à nos personnes étudiantes. Je pense pas qu'ils ont besoin de toutes les informations la première journée si ils risquent d'être, excusez l'anglicisme, « overwhelming », mais de leur faire un accueil et les amener ici et de regarder ça. Le fait est c'est sûr que ça favorisera la participation de tout le monde y compris les professeurs, mais je pense pas que les professeurs vont tous se rendre disponibles pour être au contact pendant cinq ou dix minutes avec les étudiants cette journée-là, on a aussi nos propres calendriers à faire. Donc c'est

juste ça. On est tous volontaire, mais il y a cet aspect-là ici à réfléchir et ma question c'est donc avez-vous réfléchi à déplacer ça en forme d'atelier par exemple le premier vendredi après-midi où il y a moins de cours et pourquoi ne pas annuler juste les cours des premières années et laisser les cours des autres en tant que tel. Ça ça serait ma première question.

Registraire : Merci Sénateur Clarisse. L'idée de morceler les éléments d'accueil c'est ce qu'on fait présentement puis ça n'optimise pas la participation des personnes étudiantes donc elles sont là pour les premiers pas sur le campus parce qu'il y a un élément aussi de sécurisation qu'ils veulent aller chercher avec cette première journée-là et puis ça fait en sorte que ce qui échappe c'est souvent les informations pertinentes qu'on va aller chercher dans notre faculté. Le design de cette journée-là, la façon que ça été conçu, c'est de vraiment intégrer tous les éléments d'accueil dans la faculté avec les autres éléments de visite du campus donc on commence plutôt avec l'accueil des facultés pour favoriser la participation maximale des étudiants. Pourquoi est-ce qu'on a proposé de faire ça pour les première année sans conserver les cours pour les deuxième année, et bien on veut vraiment s'assurer de la pleine participation de toute la communauté universitaire pour bien accueillir nos personnes étudiantes. Si tous les autres étudiants sont là puis ils ont des cours puis ils ont besoin des services puis ils sont au comptoir pour payer des frais de scolarité, etc., ça dilue un peu la qualité de l'accueil qu'on propose donner aux première année.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci Stéphanie pour la présentation puis aussi pour les commentaires. Je commencerais par dire que la réflexion qui a été faite par rapport à la journée d'accueil a commencé v'là à peu près trois ans lorsqu'on a discuté de la planification stratégique et de l'importance de bien accueillir nos étudiants et d'avoir un premier contact au niveau non seulement du campus, mais également au niveau des facultés. Moi je me rappelle à tous les jours que si je suis ici dans ma chaise, c'est pas à cause de mes doctorats ou de ma formation, c'est parce qu'on a des étudiants qui sont sur le campus et on a un devoir en tant que membre de la communauté universitaire à les accueillir en se référant aux meilleures pratiques qui existent au Canada sur le plan de l'accueil des étudiants. Pour avoir été à l'Université Laval puis à l'Université d'Ottawa, je peux vous dire que c'était pas un choix d'être sur le campus lorsque les étudiants arrivent, on s'en faisait une obligation en tant que professeurs et le mardi, si on met la journée du mardi, c'est une journée de travail pour tous et on s'attend à ce que les professeurs soient dans leur faculté pour avoir les contacts informels avec les nouveaux étudiants. Je vous rappelle aussi que les premières journées sur le campus, rappelez-vous quand vous étiez étudiants, les premiers contacts les deux personnes qui étaient à côté de vous sont souvent devenues les meilleurs amis. On a des défis au niveau de la santé mentale et un des paramètres de prévention de la santé mentale c'est le nombre d'amis que nos étudiants ont et c'est pas juste entre les première année, ça se fait aussi au niveau de la deuxième, troisième et quatrième année. Ça permet également à nos associations étudiantes d'organiser des activités parallèles et donc de favoriser cette intégration-là puis aussi les connaissances sachant que plusieurs de nos étudiants ne sont pas de la Ville de Moncton, ils proviennent de différentes régions de la province. En ce qui concerne la perte de contenu de cours, j'ai beaucoup enseigné dans la veillée dans ma vie précédente et le premier cours en général on passe à travers le plan de cours. Très peu commencent un cours la première journée et donc ça veut dire une petite adaptation que de réduire un peu le temps qu'on y met sur la préparation du cours puis lors de la deuxième session ou de la première session et de commencer, de prendre l'habitude de commencer à enseigner pour gagner du temps. Il y a plusieurs stratégies pédagogiques pour récupérer de toute façon l'information. Alors pour moi, c'est une priorité et on a pris, comme j'ai mentionné, plusieurs étapes. On est allé voir les meilleures pratiques à l'extérieur et je pense que le comité a fait un excellent travail d'analyse pour permettre un accueil qui va contribuer au bien-être. Je vous rappelle que nos objectifs du chantier milieu de vie c'est une préoccupation pour la santé mentale, physique et financière de nos étudiants et la journée d'accueil fait partie des outils, des stratégies pour y arriver.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. J'ai une longue liste d'interventions, je vais passer à Gabriel Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Ma question porte sur le minimum de onze occurrences de cours. On parle ici d'un minimum. Qu'est-ce que ça veut dire premièrement onze semaines de cours grosso modo?

Registraire : Il y a plus que onze semaines de cours, mais avec les congés fériés, ça donne que parfois si on fait pas d'ajustement, ça peut même tomber à neuf occurrences de cours. Donc le onze c'est avec les journées de reprise qu'on joue avec pour arriver à un certain équilibre sachant que la majorité des cours vont avoir douze occurrences. Et à l'hiver, la majorité des cours vont avoir même treize occurrences et parfois seulement douze donc le minimum de onze s'applique vraiment juste à l'automne.

Laplante : Bien j'ai une inquiétude par rapport à onze. Pour les programmes qui sont en agrément comme le nôtre, on comptabilise les unités d'agrément puis c'est basé sur les heures de contact prof-étudiant et au dernier agrément, on avait comptabilisé nos données basé sur 12.3 semaines de cours et ça nous donnait juste un taux marginal pour certains des critères dont le nombre d'unités d'agrément en sciences naturelles. À onze ça nous causerait vraiment des problèmes.

Registraire : Je sais pas comment est-ce que les examens finaux comptent dans les heures de contact, mais avec l'ajout de l'examen final, ça donne une autre occurrence donc une douzième occurrence.

Laplante : D'accord, mais ça sera quand même serré. En tout cas, je sais pas si ça été discuté ces choses-là.

Registraire : Ce point-là spécifique n'a pas été soulevé, non.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Mélanie LeBlanc.

LeBlanc, M. : Merci monsieur le président. Je voulais juste signaler quelques coquilles puis ensuite j'aurais une petite modification mineure puis deux petites questions. Est-ce que ça va?

Président d'assemblée : Oui, on va voir selon le nombre d'interventions, mais pour les coquilles si c'est mineur, vous pouvez nous les envoyer et on peut les corriger.

LeBlanc, M. : D'accord. Je voulais juste quand même signaler une coquille importante. À 2.1.2, on parle encore de constituante pour Edmundston et Shippagan plutôt que de campus.

Président d'assemblée : Oui, effectivement.

LeBlanc, M. : Les autres coquilles c'est linguistique, je pourrai juste les envoyer.

Président d'assemblée : Excellent, merci.

LeBlanc, M. : Peut-être une petite modification très mineure. À 7.1.3, on indique congés à jour fixe. Je comprends qu'on parle de congés invariables ici donc à 7.1 on mentionne justement qu'il y a deux types de congés donc les congés variables et invariables puis à 7.1.3, on a aussi congés à jour fixe. Je me demande si ça serait pas pertinent de tout simplement enlever 7.1.3 le titre seulement pour faire entrer ces congés comme étant des congés invariables tout simplement. Sinon, j'ai l'impression qu'il faudrait ajouter une autre définition à 7.1.

Président d'assemblée : A et B en quelque sorte. Oui, ok, parfait. Merci.

LeBlanc, M. : En fait j'ai une question, une très petite question. À 4.1 quand on parle de la semaine d'étude de l'automne, les modifications proposées sont moins précises que ce qu'il y avait au départ.

Président d'assemblée : Vous êtes au point 4.1., c'est ça?

LeBlanc, M. : 4.1, oui. On parle ici de la dernière semaine d'octobre alors qu'avant, on disait qui débute le dernier lundi du mois d'octobre. Est-ce que ici c'est pour se donner une certaine flexibilité dans le calendrier parce qu'on pourrait bien voir certaines années où on pourrait avoir une semaine à la fin octobre ou au début novembre. Est-ce que c'est pour se laisser une certaine flexibilité ou est-ce qu'il faudrait préciser d'avantage?

Président d'assemblée : À l'heure actuelle, le congé peut s'échelonner bien sur cinq jours évidemment, mais fin octobre début novembre et ce serait toujours le cas, madame la registraire? C'est ça, oui. L'idée ça serait peut-être d'apporter une petite modification à l'amiable pour éviter qu'on ait la dernière semaine d'octobre étant donné que ça peut dépasser la fin octobre. Est-ce que c'est ça l'idée?

LeBlanc, M. : Oui c'est parce que c'est très précis pour le mois de mars, mais pas précisé pour le mois d'octobre.

Président d'assemblée : Allez-y madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Si je comprends bien, on revient à l'ancien libellé. À la session d'automne, les journées d'étude débutent le dernier lundi du mois d'octobre et se terminent le vendredi suivant.

Registraire : Qui semble plus précis, effectivement.

Président d'assemblée : Excellent. Ce serait une modification à l'amiable si tout le monde est d'accord comme la précédente également. Parfait, merci beaucoup. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Je voulais juste savoir si ça été considéré d'ajouter aussi, on sait qu'on a des possibilités de reprises d'examens et pour s'assurer que les étudiants et les profs comprennent bien qu'il devrait y avoir un certain délai peut-être c'est écrit dans un autre règlement, ça serait bien qu'on l'aurait dans le calendrier qu'on mette la première semaine de janvier ou jusqu'à la deuxième semaine de janvier, ceci serait adressé à des périodes d'examens de reprise seraient à une certaine limite de temps. Ça pourrait aider à la fois les profs et les étudiants.

Registraire : Si je comprends bien, votre intervention tout de suite il y a déjà une journée de reprise prévue à l'intérieur de la semaine d'examens finaux, mais ce qu'on a vu au cours de la dernière année avec l'application du nouveau règlement sur l'évaluation des études, c'est qu'il peut y avoir des contextes où les personnes étudiantes s'absentent pendant la période d'examens et que la journée de reprise qui est déjà prévue ne soit pas une possibilité. On a pas eu ces discussions-là en fonction des travaux pour la révision de la politique, mais

on les a eues un peu par la suite puis c'est quelque chose qu'on va examiner au cours de la prochaine année de prévoir des dates en début de session d'hiver.

Président d'assemblée : Merci. Hélène Albert.

Albert : Initialement, puis j'en avais parlé avec Stéphanie tout à l'heure puis avec les étudiants parce que pour moi, la journée d'accueil c'est fondamental. Ça toujours été. Je me réjouis énormément puis c'est de l'information dont je disposais pas avant de voir que cette année 700 étudiants se sont prévalus de la journée premiers pas à l'université sur le campus. Ça c'est vraiment du wow, ça veut dire que ça répond vraiment à un besoin. Sans avoir eu cette information-là avant puis valorisant énormément l'accueil puis voulant que ça soit un happening, on s'était dit en réflexion hier avec des collègues professeurs sénateurs sénatrices que ça aurait pu être aussi intéressant puis peut-être un peu mieux dans l'horaire de viser le vendredi de la première semaine où ça fait déjà jours de je suis à l'université, j'ai rencontré les personnes qui sont à côté de moi dans la classe puis le vendredi, on va voir comment ça se passe aux services, on va rencontre la faculté, on va rencontrer les étudiants puis que ça peut culminer avec des activités sociales ou culturelles ou je sais pas trop quoi, mais d'être vraiment un gros happening pas en début de semaine, mais à la fin d'une première semaine avec une expérience commune partagée avec d'autres qui sont arrivés comme nous le mardi. C'est en-dehors de ce qui se fait ailleurs, mais c'était une idée qu'on avait eue comme ça. Qu'elle soit bonne ou pas bonne, c'était quand même une proposition, mais moi ce qui me rassure beaucoup c'est qu'il y a beaucoup d'étudiants qui viennent. Maintenant l'idée de tous les cours sont annulés pour faire cet accueil-là versus les cours des première année c'est annulé puis les autres étudiants qui ont un cours d'une heure et quart le matin et un cours d'une heure et quart l'après-midi, ils sont quand même présents sur le campus, il y a quand même de la vie, il y a quand même des occasions d'échange, j'aurais peut-être vu ça d'un meilleur œil dans la mesure où ça évite qu'on annule tous les cours ça fait qu'on annule ceux qui compte, mais c'est sûr qu'il y a eu peut-être des cours qui sont offerts...

Président d'assemblée : Effectivement. Il y a des cours de niveau 2000 qui suivent les études.

Albert : Ça serait plus difficile à gérer, oui. En tout cas, l'idée c'est vraiment important puis je pense qu'il y aurait peut-être eu lieu parce qu'il y a des cours qui sont de trois heures quand même. On donne pas juste le plan de cours, on fait des cours puis ça veut dire que c'est trois heures de cours qui n'existeront pas finalement pour des cours de deuxième, troisième, quatrième et cinquième année. Voilà.

Président d'assemblée : Merci. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je veux réagir par rapport au vendredi. Si vous marchez sur le campus un vendredi, il n'y a pas grand monde et je pense pas que ça serait une option. Ça pourrait affecter beaucoup la participation, particulièrement la participation des ce que j'appelle les « Monctoniens » parce qu'un des objectifs de cette journée d'accueil c'est de favoriser l'intégration particulièrement de nos étudiants qui viennent de la diversité, nos étudiants internationaux avec nos étudiants domestiques et donc le fait de les avoir le premier jour, on a plus de chance puis on l'a vu d'avantage de participation et de mixité parce qu'il faut pas se le cacher, il y a des défis d'intégration entre nos différentes communautés particulièrement au niveau de nos étudiants internationaux puis nos étudiants canadiens et donc ça fait partie de cette stratégie-là, à mon avis. Et en ce qui concerne, peut-être c'est ma déformation médicale, mais entre le contenu d'un cours puis l'humain, je préfère mettre l'emphase sur l'humain et la deuxième chose que je dirais c'est que notre plus gros taux de perte étudiante c'est entre la première puis la deuxième année. Je dis pas que ça va faire le changement absolu, mais ça fait partie des outils pour y arriver.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je suis d'un autre ordre d'idée donc je vous projeter en l'an 2030 dans le calendrier. Quand on parle des collations des grades, ce que j'aurais aimé c'est une modification à l'amiable pour l'année 2030 puis l'année 2031 pour les collations. On prévoit que c'est le 17 mai et le 18 mai en 2030 et le 16 et 17 mai en 2031 et je pense que les délais sont très courts pour organiser une collation donc ce que je propose c'est tout simplement de repousser la fin de semaine plus tard, 24-25 en 2030. À Shippagan et Edmundston, le 31 et 1^{er} juin à Moncton. En 2031, 23-24 mai à Shippagan et Edmundston et 30-31 à Moncton. J'en ai parlé un petit peu à la registraire, je pense que ça peut se faire à l'amiable, mais je pense ça faciliterait surtout dans les campus pour l'organisation des collations.

Président d'assemblée : Donc modification à l'amiable. Pas d'objection, parfait. Sylvie Morin.

Morin : Compte tenu que ça été mentionné à la fois que c'était une proposition des personnes étudiantes du campus d'Edmundston, mais aussi que ça avait été une problématique constatée avec les changements au règlement sur l'évaluation des apprentissages, je me demande si, en tout cas, j'ai le goût de proposer un amendement pour qu'on puisse le faire tout de suite donc au 4.1 de transformer le texte qui avait été remis au texte original par débute le troisième lundi du mois d'octobre afin justement de devancer la semaine d'étude et de permettre une meilleure distribution des évaluations pour les personnes étudiantes.

Secrétaire générale : On remplace dernier par troisième lundi, c'est ça?

Morin : Oui, c'est une proposition d'amendement.

Président d'assemblée : Donc troisième lundi. Est-ce que vous voulez relire?

Secrétaire générale : La proposition ça serait qu'à la session d'automne, les journées d'étude débutent le troisième lundi du mois d'octobre et se terminent le vendredi suivant.

Président d'assemblée : Est-ce que l'amendement est appuyé, vous pouvez lever la main. Amel Kaouche, merci. Discussion sur l'amendement. Hélène Albert.

Albert : J'essaie de trouver mon calendrier prévu pour les réunions du Sénat académique, mais normalement on se sert de cette semaine-là pour faire des réunions en présentiel à l'automne aussi ça fait qu'il va peut-être falloir faire un ajustement dans le calendrier.

Président d'assemblée : Effectivement, ça va entraîner des modifications. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur l'amendement? Olivier Clarisse.

Clarisse : J'ai une question parce que effectivement, de commencer le troisième lundi du mois, ça veut dire qu'on louperait parfois le 1^{er} novembre dans la semaine d'étude. Est-ce que je me trompe? Et donc ça nous ferait une occurrence au moins d'une journée ici. Si on fait le troisième lundi du mois, ça veut dire que la semaine d'étude pourrait commencer le 21 ou le 22 octobre et terminer le 29.

Président d'assemblée : Oui, ça se fait. Il y a des années où on empiète pas sur novembre, oui.

Clarisse : Donc ça veut dire que le 1^{er} novembre c'est une journée fériée?

Président d'assemblée : Non, c'est le 11 novembre.

Clarisse : Je me mélange entre le calendrier de France et canadien, excusez-moi. Je retire mon commentaire.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur l'amendement uniquement? Étienne Dako.

Dako : J'ai pas bien perçu les raisons qui exigent cela. Il me semble qu'on doit quand même donner à peu près une moyenne de 25 % des notes qui doivent remises aux étudiants. Si on ramène le début de la semaine de relâche, il me semble que le prof risque de manquer assez de temps, ça arrivé par rapport à la matière déjà enseignée pour donner 25 % des notes. Enfin, je comprends pas bien les raisons pour lesquelles...

Président d'assemblée : Madame la registraire, je vous donne la parole.

Registraire : Merci. Présentement avec les règlements qui sont en place, les étudiants ont jusqu'au 11 novembre pour se retirer des cours sans échec et puis on veut que les personnes étudiantes reçoivent au moins 25 % de leur note une semaine avant pour prendre des décisions éclairées ce qui nous ramène normalement je pense au 4 novembre qui est l'échéancier pour que le personnel enseignant remette ce 25 %-là. Donc en fonction du 4 novembre, la semaine d'étude la façon qu'elle est placée actuellement, on pourrait pas faire d'évaluation après la semaine d'étude parce que là ça donne pas de temps à corriger puis remettre la note du 25 % donc il y a une concentration des épreuves qui sont données juste avant la semaine d'étude pour que là on puisse corriger et respecter les exigences du règlement de la remise de note. Avec ce qui est proposé par la doyenne des études, ça veut dire qu'on pourrait utiliser la semaine d'étude pour étudier et puis en arrivant, il y aurait des épreuves, des évaluations et il y aurait probablement encore une concentration, mais on aurait pu bénéficier d'une semaine d'étude pour s'y préparer.

Dako : C'est bon pour moi.

Président d'assemblée : Olivier Clarisse.

Clarisse : J'entends l'argument, mais je vais avec les dates. Si la semaine d'étude se termine le 28 ou 29 octobre après le troisième lundi du mois, ça veut dire qu'il reste cinq jours pour poser des examens et les corriger, mission impossible pour des cours de première année ou des grands groupes je devrais dire. Ça veut dire que de facto, tous les examens seront concentrés une semaine avant la nouvelle semaine de relâche d'étude donc ça ne résout pas le problème en soi. Le problème plutôt que de bouger la semaine d'étude, c'est de réfléchir à la date de remise des notes de 25 % et du retrait sans échec. Ça c'est ce que je peux voir parce que je peux pas voir comment on va être capable de corriger en cinq jours en donnant l'examen ici et de respecter le 4 novembre.

Président d'assemblée : Bien effectivement, j'ai l'impression qu'on essaie de régler un problème en déplaçant une semaine alors que le problème c'est la date de retrait des cours. Je veux pas dire que c'est un faux problème, mais est-ce que c'est peut-être, et là je dépasse mon rôle, je suis vraiment désolé, je porte mon chapeau de vice-doyen, je suis vraiment désolé. Je vais cesser de me prononcer sur les questions. Madame la registraire.

Registraire : Merci. Justement, ce scénario-là n'a pas été examiné en profondeur donc on a pas pu voir tous les impacts que ça aurait. Pour les scénarios proposés présentement, on les a étudiés selon les sept possibilités que nous propose le calendrier, mais on pourrait effectuer cette analyse-là puis revenir à une prochaine rencontre.

Clarisse : Sans vouloir manquer de respect aux sénatrices qui ont proposé ça, je pense que ce serait sage de remettre cette décision ici. Je pense pas que ce soit une mauvaise avenue, mais je pense qu'il y a des implications à réfléchir là-dessus. Est-ce que c'est cette date de la semaine d'étude à déplacer ou est-ce que c'est l'autre pendant à réfléchir ou à savoir quand est-ce qu'est la remise des notes de 25 % ici, c'est des avenues ici. Si j'allais voter sur la proposition actuellement, je voterais contre, non pas parce que je suis contre fondamentalement, mais par prudence.

Morin : Moi ça me va de remettre, mais seulement sur un suivi au prochain Sénat.

Président d'assemblée : Ça vous va à l'amiable donc on retire l'amendement. Excellent, merci. On revient à la proposition principale, je vais prendre trois questions parce qu'on a dépassé l'heure de la pause, il est déjà 11 h. Mona-Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci beaucoup monsieur le président. J'aimerais revenir sur la journée de l'accueil. Je suis tout à fait d'accord qu'on a besoin d'une journée d'accueil. Ça serait intéressant surtout si la journée d'accueil se passe le mardi, on pourrait inclure beaucoup des informations qui apparaissent dans le plan de cours, surtout les choses qui tiennent aux règlements universitaires et comme ça dans la prochaine classe, on a pas besoin de revenir sur toutes ces informations-là qui tiennent pour tous les cours d'ailleurs. Et j'aimerais aussi proposer de manière non formelle qu'on ait un atelier sur l'initiation aux études universitaires pour mettre à jour tous les étudiants de ce qu'on attend qu'ils fassent en classe. J'ai remarqué dans les dernières années que beaucoup de nos étudiants n'ont plus les mêmes habitudes; je veux être aussi respectueuse que possible, c'est vraiment des habitudes d'apprentissage et habitudes de venir préparés en classe. Je pense que ça vient de ce qui se passe avant dans les écoles ou ailleurs, ce n'est certainement pas la faute des étudiants à 100 %, mais ça serait vraiment important de leur dire dès le début. Aussitôt que les étudiants sachent quelles sont les attentes, ils vont avoir une meilleure expérience à l'université de leur premier jour. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Étienne Bélanger.

Bélanger : Merci beaucoup monsieur le président. J'ai plusieurs commentaires par rapport à la journée d'intégration. Juste pour répondre à la sénatrice Mona, je pense que c'est peut-être une question au niveau des cours 1000 à revoir ça justement c'est quoi les attentes au niveau universitaire à se pencher là-dessus. Pour rebondir sur le commentaire du recteur, je pense tout de suite on parle au niveau académique, mais si je porte mon chapeau de personne étudiante, oui l'aspect académique est important quand qu'on vient à l'université, mais un aspect qui forge les futures personnes étudiantes c'est aussi tout l'aspect para académique, l'aspect des clubs étudiants, des associations étudiantes, des moments justement comme ça qui permettent aux deuxième année, troisième année, quatrième année, cinquième année dans certains programmes, cycles supérieurs peu importe, qui font partie de ces associations-là qui vivent, qui les font vibrer d'être là pour encourager les première année à s'embarquer dès leur première année justement, c'est important. C'est important surtout si comme institution qu'on veut viser l'engagement puis des choses comme ça bien initier plus tôt, inclure les étudiants à participer dans la vie étudiante, ça va au-delà de l'académique puis des journées d'intégration comme ça, certes on sacrifie peut-être une leçon académique, mais comme monsieur le recteur a dit, on valorise les humains puis on met de l'avant justement la communauté universitaire. Je pense que c'est ça qu'on veut faire, avoir un impact puis qu'on se rappelle comme personne étudiante, hé, j'ai tellement été bien accueilli à cette université-là que plus tard, je veux contribuer à ce sentiment-là moi aussi dans les années après.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires, M. Bélanger. Deux derniers commentaires. Octave Keutiben.

Keutiben : Merci monsieur le président. J'ai quelques remarques et puis une question. Premièrement c'est on constate que parfois dans le texte il y a le mot « début » des inscriptions qui manque. Vous pouvez indiquer que la date d'inscription ___ inscription. Je pense qu'il faudrait ajouter le mot « début ». Je peux donner un exemple. Dans le début par exemple à la page 2.1.1, inscription aux cours pour les personnes étudiantes qui entament, je pense ça devrait être le début de l'inscription dans le 2.1. Il y a plus d'exemples comme ça qu'il faudra peut-être revoir.

Président d'assemblée : Ok, nous pourrions relire. C'est au 2.1.1?

Keutiben : Oui, juste la première phrase.

Président d'assemblée : Qu'est-ce que vous proposez au juste?

Keutiben : Le début de l'inscription.

Président d'assemblée : Le début des inscriptions.

Keutiben : Oui, c'est ça. Parce que l'inscription s'étend sur plusieurs périodes.

Président d'assemblée : Au lieu d'ouverture, c'est ça? Début plutôt que ouverture?

Keutiben : Non, pas le titre, la phrase.

Président d'assemblée : Ok, si c'est la première phrase, début est déjà là. L'inscription aux cours pour les personnes étudiantes qui entament leurs études débute le dernier samedi.

Keutiben : C'est plutôt le deuxième paragraphe.

Président d'assemblée : Deuxième paragraphe. L'inscription aux cours pour les personnes étudiantes qui continuent. C'est pour établir la distinction entre les nouveaux-nouvelles, n'est-ce pas?

Keutiben : Et j'avais aussi une question par rapport à la session d'hiver, on ne fait pas la différence entre nouvelles inscriptions et les inscriptions qui continuent. Est-ce à supposer que n'importe quelle personne qui s'inscrit pour la première fois... Pour la session d'hiver, on a pas fait la différence entre le début des nouvelles inscriptions et le début des personnes qui continuent à l'université. Ça veut dire qu'à la session d'hiver, il n'y a pas de nouvelles personnes qui s'inscrivent pour la première fois à l'université?

Président d'assemblée : Oui, il y a de nouvelles personnes qui s'inscrivent au semestre d'hiver.

Keutiben : Donc peut-être faudra faire aussi la distinction qu'on a faite pour l'automne dans le libellé ou bien les deux commencent au même moment. Juste pour savoir.

Registraire : Pour l'inscription à l'hiver, c'est sûr qu'on va aussi diviser les groupes qui s'inscrivent, mais l'ordre peut varier d'une année à l'autre donc on a pas voulu le préciser sachant que l'inscription débute à un moment fixe, mais on a pas précisé qui s'inscrit en premier parce que parfois ça peut varier.

Keutiben : Et enfin, je pense que même s'il y a la journée d'accueil, c'est quand même au début de la session. Dans le tableau, on a mis début du cours et des sessions le lendemain. Je pense qu'il faudra mettre début de la session et journée d'accueil parce que le premier c'est le jour de la session le jour de l'accueil. Dans le tableau du calendrier qui est proposé. À la page 16, le tableau qui est au calendrier.

Président d'assemblée : Tu l'as noté? Parfait, merci beaucoup. Dernier commentaire avant qu'on passe au vote, Olivier Clarisse.

Clarisse : C'est mon dernier commentaire et ça dépasse probablement juste le cadre de ce règlement, mais je me posais la question est-ce qu'il y avait une réflexion plus en profondeur aussi sur le rythme pédagogique pour les examens. Notamment, on a la coutume de donner des examens le samedi et le dimanche et à des heures qui sont contreproductives à mon sens de 7 h du soir jusqu'à 10 h du soir où les performances des personnes étudiantes, à nouveau je peux pas parler en leur nom, mais sont plus réduites. C'est sûr que si on réfléchissait et on est un petit peu proactif à dire est-ce qu'on peut regarder pour éliminer des examens le soir et les fins de semaines, ça mettrait des contraintes notamment avec un règlement qui dit qu'une personne étudiante ne peut pas avoir plus d'un examen par jour. C'est peut-être une réflexion à voir est-ce qu'on pourrait changer ce règlement-là quitte à avoir deux examens par jour, mais séparés de quelques heures plutôt que d'avoir des examens à 7 h du soir ici. Je sais que c'est une pression énorme sur le registrariat, j'en suis conscient, mais il y a une réflexion de fond à avoir là-dessus en terme d'évaluation et d'équité, de mesure ici, ça serait une réflexion à avoir plus large et je le mentionne ici parce qu'il est mentionné dans le calendrier qu'il y a des examens le samedi et dimanche et je me posais la question s'il y avait une réflexion et l'opinion des personnes étudiantes prévoit sur la mienne également. Je suis un employé, certes, mais on essaie aussi de concilier travail-famille en tant qu'employé et de respecter aussi le temps d'apprentissage des personnes étudiantes qui pourraient bénéficier du samedi et dimanche pour préparer leurs propres examens ou leurs travaux.

Registraire : Il n'y a pas eu de réflexion spécifique sur ce sujet-là dans un contexte de ce projet, mais certainement chaque année lorsqu'on prévoit des examens le samedi et le dimanche avant Noël, sans faute on va avoir des questionnements par rapport à ça et aussi la question des examens qui peuvent se terminer à 10 h le soir. Et lorsqu'il y a des personnes avec des accommodements qui ont des épreuves à cette heure-là, parfois ça peut. Pour être en mesure de faire la session d'examens différemment, il faudrait vraiment qu'on se penche sur les priorités qui ont été identifiées il y a quand même assez longtemps, je pense que ça date de 2010 où il y avait eu un exercice de priorisation sur comment on allait concevoir le rang d'examens. Tout de suite, les principes de base c'est d'éviter que les étudiants aient des conflits, d'éviter qu'il y a plus de deux examens en une même journée, de limiter le nombre d'examens qu'on peut avoir dans une période de 24 heures. On force aussi tous les examens des cours FRAN dans la première journée d'examens. Les examens à corrections lourdes ou à grands groupes sont forcés dans les cinq premiers jours donc avec toutes ces contraintes-là, ça fait qu'on est quand même assez limité avec le nombre de personnes étudiantes qu'on a, le nombre de cours qu'on offre. Tout de suite cette année à la session d'hiver, on a dû utiliser une trame dans la journée de reprise. C'est la première fois parce que ça débordait tellement qu'on a pas pu le contraindre sans toucher à cette journée-là. Il y a des universités qui prennent l'approche l'examen final a lieu à la même heure

que le cours aurait lieu normalement, ça ça veut dire qu'il y a des étudiants qui pourraient avoir plusieurs examens dans une même journée. En tout cas, je demeure ouverte, on peut réexaminer ça, mais ça serait assez complexe puis ça dépend aussi de quelles sont nos priorités.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces précisions donc on va procéder au vote après cette longue discussion donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et le résultat est 29 oui, 2 non, adopté à la majorité. Nous allons prendre une pause de 10 minutes et Janice a ici des coupons pour ceux et celles qui auraient le goût de prendre un café ou un thé ou autre chose à la cantine. On recommence à 11 h 25.

PAUSE

Président d'assemblée : Désolé pour les dépassements. On a interverti les points 10 et 11. Le point 9 d'abord, comme vous savez, on l'a retiré.

11. Modification à la Loi de l'Université de Moncton

Président d'assemblée : On va passer au point 11 d'abord et ensuite on reviendra au point 10, 12, 13, ainsi de suite. Donc le point 11, modification à la Loi de l'Université de Moncton. On va passer en comité plénier et en huit clos et j'aimerais avoir une proposition. Hélène Albert, merci et c'est appuyé par Mireille Demers. Merci beaucoup. Vous allez voter donc je démarre le vote pour le huit clos et le comité plénier. Vous pouvez voter. Donc vous votez pour le huit clos et le comité plénier. J'arrête le vote et le résultat est 29 oui, 0 non. Il y en a quelques-uns qui n'ont pas eu le temps de voter, mais c'est unanime. Je cède la parole à madame la secrétaire générale.

- Huis clos -

Président d'assemblée : J'ai besoin d'une proposition pour sortir du comité plénier. Merci Jean-François Thibault appuyé par Francis LeBlanc à la fois pour sortir du comité plénier et du huit clos. Je démarre le vote. J'arrête le vote et le résultat est unanime.

10. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle.

10.1 Création du baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique numérique)

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 10, rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle. Monsieur le vice-recteur, le point 10.1, création du baccalauréat ès sciences (spécialisation en physique numérique).

VRER : Merci monsieur le président. Nous avons devant nous ce matin un projet de création d'un nouveau programme d'un baccalauréat ès sciences, spécialisation en physique numérique. C'est un projet qui a été élaboré par le Département de physique et d'astronomie en collaboration avec l'UARD de physique, le Département de mathématiques et de statistiques ainsi qu'avec le Département d'informatique. Le projet a reçu l'aval du conseil de la Faculté des sciences. Suivant ceci ou peut-être en précédant je devrais plutôt dire, un avant-projet avait été présenté au Comité de planification il y a un certain temps et le projet avait reçu l'approbation pour le développement de ce projet-là. Comme pour tout nouveau programme, vous avez constaté également qu'il y a eu une évaluation externe qui a été effectuée puis la recommandation était dans son ensemble très favorable à la création du nouveau programme. Le projet également a été examiné par le Comité des programmes qui recommande sa création au Sénat académique. Si vous avez regardé un peu le programme, c'est un programme qui propose de combiner un bon nombre de cours de trois disciplines principales dont discipline de physique évidemment donc 54 crédits, entre 21 et 24 crédits de cours de mathématiques et 15 crédits de cours d'informatique. Ce choix-là ou cette combinaison de cours-là permet d'offrir à la fois une bonne base solide en physique, mais également, toutes les compétences nécessaires en mathématiques et en informatique pour vraiment donner une formation plutôt en physique numérique. Je dois dire que ce projet-là résulte d'une belle collaboration entre les trois campus, j'ai parlé de l'UARD tout à l'heure, mais on mentionne spécifiquement aussi la contribution du laboratoire de physique computationnel et photonique du campus de Shippagan donc c'est une belle collaboration entre nos trois campus. Dans la documentation, vous avez le projet de création du programme de 1^{er} cycle avec tous les détails qui sont compris là-dedans. Vous allez constater rapidement qu'il s'agit d'un programme qui est composé de cours existants donc des trois disciplines principales dont je parlais puis en conséquence, le programme nécessitera pas de nouvelles ressources professorales. À la page 20 du CPR-10 qui concerne la mise à jour du répertoire, on voit que le programme est composé de 81 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 24 crédits de cours de formation générale. La faculté demande une dérogation donc au lieu d'avoir 30 crédits de formation générale, elle propose d'en avoir 24 donc c'est pas spécifique à ce programme ici. Je comprends que tous les programmes et spécialisations offerts par la Faculté des sciences ont cette dérogation-là donc c'est pour être conforme aux autres programmes qui sont offerts. Juste un petit commentaire avant de passer à la résolution, c'est un projet je pense, puis c'est un peu les commentaires qu'on a vus dans la documentation, qui devrait générer de l'intérêt de la part des personnes étudiantes. Les dernières années, notre programme de 1^{er} cycle de physique a connu je dirais une décroissance en terme d'intérêt puis je pense honnêtement que cette version ici va permettre de stimuler de l'intérêt puis c'est vraiment un programme d'actualité donc on parle du numérique donc on peut parler ici de l'intelligence artificielle notamment donc c'est un programme que je pense qui pourra générer de l'intérêt. Donc monsieur le président, j'aimerais faire proposition suivante : que le Sénat académique

recommande au Conseil de l'Université la création du programme de B.Sc. spécialisation en physique numérique.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Céline Surette. Discussion, questions ou commentaires? Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. D'abord, je veux signifier que je trouve que c'est vraiment un projet wow puis les commentaires des étudiants ou des diplômés, je sais pas trop, qui vont dans le sens ça m'aurait intéressé. Pour moi ça augure vraiment bien pour la suite puis pour les inscriptions à venir. Je suis juste curieuse de savoir quelles sont les 30 crédits d'OFG, lesquels deux tombent? Je veux savoir qu'est-ce qui n'existe plus.

Surette : En fait, pour qu'il y en a qui tombent, c'est qu'il y en a qui sont couverts par la formation disciplinaire comme par exemple on a pas besoin de remplir l'objectif d'initiation aux sciences et à la mathématique. L'interdisciplinarité est clairement là aussi. Il y en a plein comme ça qui sont là.

Président d'assemblée : Ils ne tombent pas en effet. C'est juste qu'il y a deux cours qui répondent à des OFG ce qui les amène de 30 à 24.

Surette : Exactement, oui puis c'est comme ça pour tous nos programmes de spécialisation.

Président d'assemblée : Voilà, exactement. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Je pense que tout le monde est prêt pour le vote donc je vais démarrer le vote. J'arrête le vote et c'est adopté à l'unanimité. Félicitations.

12. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 12, rapport du recteur et vice-chancelier.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je voulais faire seulement qu'une mise à jour en ce qui concerne ce que vous entendez dans les médias concernant le déficit budgétaire au niveau de la province. Comme vous savez, le ministre des finances a annoncé un déficit de 1.3 milliards. Par contre, on entend aussi parler que possiblement que le déficit au 31 mars va atteindre possiblement 2 milliards. Évidemment, ça l'a amené un peu de modifications au niveau des indications que le gouvernement nous avait données. Le vice-recteur à l'administration ressources humaines, Gabriel, avait reçu comme information qu'on devait préparer nos budgets sur une base de 0 ou 1 % d'augmentation cette année et c'est sur cette base-là que les recommandations ont été envoyées aux doyens et doyennes de même qu'aux directions des services et on était à la fin de l'exercice budgétaire. V'là environ je vous dirais deux semaines et demi, trois semaines, le gouvernement aussi avait mis en ligne un sondage posant différentes questions dont l'une faisait référence à est-ce que les universités et collèges devaient payer leurs impôts fonciers. On avait comme impression que l'université comme les institutions religieuses on payait pas d'impôts parce qu'on avait pas de ligne budgétaire pour les impôts fonciers. Après vérification au niveau du gouvernement, on a appris que c'est le Ministère du postsecondaire et de la formation du travail qui paye les impôts à même son budget directement aux villes en question ce qui était une valeur d'environ 5 millions pour l'Université de Moncton pour ses trois campus. Évidemment, 5 millions c'est 5 % de « réduction » dans notre budget si jamais on devait assumer cette nouvelle charge financière puis pour vous donner juste une image de qu'est-ce que ça pourrait représenter, on a fait l'exercice de dire bien si on transforme ça en frais de scolarité, ça aurait été des augmentations de 9 % pour le campus de Moncton, 19 % pour Shippagan puis 27 % pour Edmundston considérant les montants réciproques. Évidemment, c'était pour donner une image pour faire un peu attirer l'attention du ministre puis des sous-ministres à l'effet que ça pourrait avoir un impact. Évidemment, c'était pas notre objectif de transférer les charges à nos étudiants, mais c'est une façon d'imager un peu ce que ça signifie sur le plan financier. On a donc demandé aux présidents et recteurs des universités du Nouveau-Brunswick une rencontre avec le ministère et on a eu une première rencontre par Teams. Notre intention était de parler d'impôts fonciers puis à notre grande surprise, ils nous ont annoncés que tous les ministères avaient reçu une consigne de réduction budgétaire qui pouvait varier entre 10 et 15 %. En ce qui concerne le Ministère de l'éducation et de la formation du travail, c'était plus dans l'ordre du 10 %. Le budget ministériel est autour de 750 millions. Le bras postsecondaire éducation c'est 500 millions et donc 10 % c'est 50 millions et le 35 % vient que du 500 millions, il y a 350 millions qui sont les subventions qu'on reçoit du ministère donc c'est pour ça qu'on entend beaucoup dans les médias des coupures de 30, 35 et 50 millions. L'autre élément c'est que nous on reçoit notre subvention provinciale de l'ordre de 80 millions donc 80 millions 10 % c'est 8 millions. Pour vous donner une autre image de l'impact potentiel, on estime salaire et bénéfices d'un poste dans les universités au Nouveau-Brunswick c'est à peu près 100 000 donc ça peut être l'équivalent de 80 postes au niveau du réseau. Ça c'est ce que j'appelle une image de l'implication. Évidemment, c'est pas notre intention d'aller dans cette direction-là, mais ça met une pression évidemment supplémentaire sur l'ensemble des universités. Suite à cette annonce-là, on a demandé une rencontre en présentiel en présence de tous les représentants des collèges et des universités publics au Nouveau-Brunswick et avec l'équipe de direction et notre intention était évidemment de sensibiliser le gouvernement qu'il n'est pas possible d'envisager de refaire des budgets avec des coupures de 10 % pour cette année et de demander dans un premier temps quelle était la vision du gouvernement en lien avec la place du postsecondaire considérant que les objectifs du gouvernement c'est le développement de l'économie et aussi de la santé et de l'éducation considérant que les universités ont les moteurs économiques et aussi les institutions de formation des futurs professionnels en santé et du côté de l'éducation. Évidemment, le gouvernement

présentement ou le ministère n'a pas une vision claire du rôle puis ils n'ont pas également une stratégie claire ce qui nous a amenés à questionner la pertinence et la difficulté de prendre des décisions nous si on a pas vraiment les orientations claires du gouvernement et qu'on aurait besoin de temps pour soit amener des recommandations de notre côté. Et aussi, vous avez vu la liste d'épicerie, de suggestions qui avaient été lancées par le ministère, certains intéressants, d'autres farfelus et donc évidemment lors de cette rencontre-là, on a pas voulu discuter aucune de ces options-là puisque si on veut faire une analyse sérieuse, bien il faut faire des analyses à la fois qualitatives, quantitatives des impacts potentiels de ces différentes options. Il y a eu aussi une campagne un peu de lobbyiste qui s'est fait par rapport à des éléments qui apparaissaient sur cette liste puis vous l'avez vu comme moi, entendu comme moi que la première ministre a retiré certaines des options qui étaient sur la table. Suite à cette rencontre-là tout au moins, on a eu l'impression de convaincre le sous-ministre d'essayer de diminuer le pourcentage qui pourrait nous être imposé soit moins que 10 % ou tout au moins, diminuer le pourcentage qu'on devrait adresser dans l'exercice financier 2026-2027 et de nous donner deux ou trois ans si jamais on a une obligation de couper de 10 % en espérant qu'on puisse à travers le temps débattre et justifier une limitation au niveau de la réduction à l'aide d'évidences objectives qui démontreraient qu'à partir d'un certain pourcentage, on risque d'avoir des problèmes à répondre aux besoins du gouvernement. À titre d'exemple si on a à couper demain matin soit des programmes ou le nombre d'étudiants dans les programmes, bien nos programmes les plus dispendieux sont dans le secteur de la santé et présentement on sait très bien qu'on finance la formation en science infirmière entre autres en base communiquant, c'est tous les programmes qui contribuent. Ça nous a amenés pour ce qui concerne les recteurs à faire des pressions au niveau du gouvernement surtout en lien avec la prochaine année académique. De notre côté, le vice-recteur aux ressources humaines puis en administration a demandé aux doyens et doyennes et aux directions de services de revoir leur budget pour cette année dans une optique avec des scénarios de coupures potentielles de 5 %, de 10 % et on a eu une rencontre avec le ministre D'Amour et évidemment même si le gouvernement dans son ensemble sont pas très favorables aux universités puis c'est pas le seul gouvernement qui a pas une bonne compréhension ou une bonne valorisation de ses institutions postsecondaires au Canada, on a quand même un ministre qui défend le postsecondaire. On aurait pu avoir une coupure l'an passé qui a été évitée de par ses représentations et il va continuer à défendre nos positions auprès évidemment du cabinet puis de la première ministre parce qu'il faut comprendre que dans un exercice de cette nature-là, tous les ministères se jugent aussi importants l'un que l'autre et il devrait pas y avoir une coupure transversale. Les prochaines étapes, nous on a une rencontre cette après-midi avec les collègues des autres universités. Lorsqu'on a rencontré le ministre vendredi dernier, il n'a pas pu confirmer le pourcentage et on va le savoir uniquement lors de l'annonce du budget le 17 mars. Dans le passé, on avait toujours un peu une idée du pourcentage d'augmentation de notre budget, mais le pourcentage réel était confirmé le 17 mars. On revendique aussi depuis quelques années d'avoir des budgets pluriannuels, c'est-à-dire savoir quelles seront nos subventions dans deux ans, trois ans, quatre ans pour qu'on puisse aussi sécuriser nos étudiants en terme d'augmentation des frais de scolarité pendant leur durée d'études ce qui permettrait une meilleure gestion des fonds publics et permettrait aussi de mieux gérer au niveau de nos investissements. Le ministre était pas capable de nous confirmer, son non-verbal pouvait nous dire que peut-être on aura pas 10 %, mais entre 0 et 10 donc on se prépare en conséquence. Il se pourrait que dépendamment de l'intensité et plus la valeur sera élevée, plus ça va nous prendre un certain temps de revoir le budget de l'université et vos budgets. Ça ça va vouloir dire peut-être retarder comme on l'a fait pendant la pandémie au lieu de le présenter en avril, de le déplacer plus au conseil du mois d'août par exemple ou de septembre et donc de nous donner un petit peu plus de temps. Si le pourcentage est plus vers le bas, on va peut-être être en mesure avec l'exercice qu'on a fait à date de déposer le budget. Je vous dirais que c'est la situation présentement. Personnellement, si on a affaire à avoir une coupure qui peut atteindre 10 % dans le temps, ma suggestion ça va être d'équiper la prise en charge de ces déficits-là à travers les gains qu'on peut faire sur le plan de l'optimisation administrative opérationnelle de partager la charge entre le personnel administratif, employés, professeurs et aussi étudiants. On peut pas augmenter les frais de scolarité à outrance et on va devoir aussi collectivement avoir des discussions, des réflexions car à ce niveau de pourcentage, c'est certain quand qu'on a 78 % de notre budget qui sont des postes, 55 à 60 % corps professoral et vous savez tous comme moi qu'on a pas de surplus dans le sens qu'au point de vue administratif, on pourrait tous bénéficier d'en avoir plus et c'est la même chose au niveau du corps professoral. On aura des discussions à avoir à ce niveau-là et la consigne qu'on a donnée aussi aux directions c'est de penser à l'augmentation des revenus et l'augmentation des revenus passe par une augmentation du nombre d'étudiants puis le nombre d'étudiants passe par une attractivité au niveau de la qualité des programmes qu'on offre, d'une promotion et on a déjà prévu une journée pour avoir toutes nos stratégies de recrutement sur les trois campus au niveau domestique et au niveau de l'international. On a changé notre programme de bourse en septembre l'an passé et on voit déjà les effets pour être plus compétitif au niveau du 1^{er} cycle, 2^e cycle. On a également un projet pilote d'immigration rapide que le gouvernement fédéral a mis en place pour les institutions francophones à l'extérieur du Québec qui nous ont alloués 607 « visas d'études ». On en a utilisé 250, on a donc de la place pour 300, il va augmenter possiblement et donc on se doit d'exploiter ces outils-là pour augmenter le nombre d'étudiants parce que présentement, on est autour 5 300 étudiants et pour être à l'aise, faut être autour de 5 500 puis même notre objectif devrait être 6 000 étudiants dans l'ensemble des trois campus. C'est la situation. Comme je dis, on est plus dans une contrainte budgétaire présentement et il y a donc des stratégies. On a été chanceux que durant la pandémie nos trois campus qui avaient soit des déficits accumulés puis s'en allaient vers des déficits accumulés en ce qui concerne le campus de Moncton, on a pu l'éviter. Il y a un peu de réserves, mais ces réserves-là sont assignées à des dépenses budgétaires. On a au-dessus de 160 millions de rénovations d'infrastructures sur les trois campus, c'est peut-être 16 millions par année puis on réussit à en faire parfois 8 millions quand on est imaginatif et créatif donc si on investit pas aujourd'hui, si on continue pas ou on retire ces fonds-là pour faire d'autre chose, c'est clair qu'on fait juste pousser par en avant puis avoir des rénovations qui pourraient nous coûter nettement plus cher en plus de tous les autres coûts qui augmentent l'inflation que ce

soit l'électricité, que ce soit avec ce qui se passe dans le monde présentement, on commence à avoir des impacts sur toutes les fournitures, tout ce qui est acheminé par les chaînes de transport donc on va avoir des augmentations d'inflation de coûts au cours des prochaines années. Mon dernier message puis je pourrai répondre aux questions, c'est on compte sur l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour avoir des solutions. Je pense pas que c'est à l'administration de trouver ces solutions-là. Évidemment, on va travailler avec les doyens et doyennes, directions des services. Je finis souvent en disant c'est notre province, c'est notre gouvernement. Il faut faire partie de la solution. Alors moi je demeure optimiste. On a des bonnes personnes au sein de la communauté universitaire. C'est en ayant des discussions puis en ayant du remue-ménages qu'on va trouver des solutions pour maintenir la qualité de la formation puis s'assurer d'offrir à nos étudiants et étudiantes un milieu puis une belle expérience malgré les défis et la contrainte budgétaire.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le recteur. Étant donné le temps, je vais peut-être prendre quelques questions seulement, il est presque 13 h. Hélène Albert.

Albert : C'est plutôt un commentaire. D'abord, merci beaucoup beaucoup pour le travail que vous faites dans ce dossier-là l'équipe de direction. Ça doit être inimaginable en terme du stress que ça génère puis l'énergie que ça doit prendre. Si ça frappait l'imaginaire, les pourcentages que ça représenterait le 5 millions pour l'augmentation des frais de scolarité pour les étudiants puis qu'on regarde la réalité qui nous attend, ça serait le double, ça ferait pas encore d'avantage l'imaginaire. Je pense que ça vaudrait la peine de la remettre sous les yeux. La chose qui m'horripile le plus puis qui devrait horripiler l'ensemble des citoyennes et des citoyens du Nouveau-Brunswick puis nous comme sénatrices et sénateurs puis même la communauté universitaire, c'est que la province a octroyé 45 millions à Irving puis c'est une compagnie privée qui n'est pas dans la même situation que nous à l'Université de Moncton, je vais le laisser comme ça. C'est hallucinant. On peut pas se comparer à d'autres ministères parce que la différence entre nous autres pis les autres ministères c'est que nous on ne constitue pas une charge, on constitue un investissement puis en santé, ça coûte, mais en éducation c'est rentable, c'est un investissement puis je comprends pas que du monde qui ont une formation universitaire puis qui sont ministres ou députés comprennent pas ça.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ce commentaire. Gabriel Laplante.

Laplante : Merci monsieur le président. Vous avez parlé, monsieur le recteur, peut-être d'augmenter le nombre d'étudiants internationaux pour minimiser l'effet sur le budget de l'université. Je me demande s'il y a des stratégies du point de vue de diversifier les domaines d'études de ces étudiants-là aussi, pas seulement les avoir dans une ou deux facultés parce que c'est beau d'être la vache-à-lait du campus, mais on en souffre un peu dans certaines facultés.

Recteur et vice-chancelier : C'est un excellent point. D'ailleurs, on a commencé v'là quatre ans lorsqu'on a réussi à convaincre le gouvernement que dans le domaine des sciences infirmières par exemple, on recrutait l'optimum des étudiants du Nouveau-Brunswick. Une étudiante sur huit en première année va en science infirmière au Nouveau-Brunswick. On a réussi à les convaincre de donner des bourses pour recruter à l'international et ramener leurs frais de scolarité aux frais canadiens en science infirmière puis on a vu un recrutement exponentiel, on a au-dessus de probablement 200 étudiants de l'international un petit peu plus aussi diversifié que ce qu'on retrouve au niveau canadien puis ils performant aussi bien que nos étudiants canadiens. Ça ça été une stratégie de diversification puis c'est pour ça qu'on veut avoir la rencontre avec l'ensemble des services de recrutement pour développer justement une stratégie pour voir où on a de la capacité encore pour attirer nos étudiants.

Président d'assemblée : Merci. Dernière question, Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président et merci monsieur le recteur de faire si attention dans ce dossier. Juste pour clarifier les choses. Dans vos calculs de coupures potentielles de 5-10 %, on oublie d'intégrer l'inflation. S'il n'y a pas d'augmentation de 2 ou 3 % qu'est l'inflation actuellement, c'est une réduction de nos budgets dans l'état actuel. J'avoue si on est dans des images marquantes, baisser de 10 % le budget de l'université ou de la formation postsecondaire, ça reviendrait à demander au Ministère de la Santé de baisser son budget de 400 millions dollars ou 380 millions puisque je pense qu'il y a 3 milliards 8 et quelques. C'est un suicide politique pour n'importe quel gouvernement de vouloir dire de sabrer en santé, mais s'il n'y a pas de coupures en santé, tous les pansements qu'on met sur les autres ministères pour faire des économies, il y aura aucune économie substantielle. Je sais pas pour faire des économies en santé, mais peut-être dans la prévention il y a des choses à regarder de faire mieux, mais si on est dans des images marquantes c'est demander aux autres ministères, et aux hôpitaux comment ils fonctionneraient avec 10 % de leur budget en moins et s'ils arriveraient à faire leurs services. Donc j'arrive pas à voir comment vous allez réussir à résoudre une équation ___ en mon sens.

Recteur et vice-chancelier : Merci. C'est un peu les discours qu'on entretient avec le gouvernement. Je suis pas certain que le Ministère de la Santé va avoir une coupure de 10 %, je pense que ça va être moins que ça. Même si on réussit pas à avoir la diminution de 10 % sur plusieurs années, si on peut avoir au moins une année avec un pourcentage raisonnable pour nous donner la chance de faire des réajustements dans le temps, ça serait plutôt moins apprécié à court terme. Puis je suis d'accord avec Hélène, je veux dire l'éducation c'est le premier facteur de santé et bien-être financièrement puis c'est un des premiers facteurs de la santé économique des populations. Évidemment, on répète ces messages-là. C'est pas que les interlocuteurs sont pas sensibles à ça, il y a une limitation financière globale pour toutes sortes de raisons, certaines contrôlables et d'autres pas,

Hélène en a mentionné une. Il y a eu aussi un allègement des royautés des terres de la Couronne également de 45 millions au Nouveau-Brunswick, on est rendu à 90 millions. Alors on va continuer. On a pas été vocal les présidents sur la scène médiatique parce qu'on maintient les dialogues avec le ministère. Je tiens à féliciter les étudiants qui font un excellent travail. Nos oreilles nous disent que ça influence, que vous avez parfois plus de poids que les professeurs et les directeurs et les présidents alors continuez. Merci également aux professeurs qui ont pris le temps sur les trois campus d'écrire des lettres à leurs députés à leur représentation. Ceux qui ont aussi fait des interventions dans les médias, je pense à Julien Massicotte entre autres qui a eu une intervention hier, je vous invite à l'écouter. Je dis souvent les professeurs vous avez plus de liberté d'expression que qu'est-ce qu'on appelle une liberté institutionnelle, mais je pense que la pression qui vient de différentes voix, on espère ça va avoir une influence positive au niveau du ministre, mais surtout au niveau de la première ministre puis du cabinet. Je vous souhaite une bonne fin de semaine.

Président d'assemblée : On a pas tout à fait fini, mais ça achève. Merci monsieur le recteur.

13. Calendrier des instances académiques 2026-2027

Président d'assemblée : Il nous reste le point 13 pour information. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je serai brève. Vous avez sous les yeux le calendrier des réunions du Sénat académique et de ses comités. Alors ici c'est pour information. Il y a quelques couleurs dans le document et je veux juste les expliquer rapidement. C'est surtout en lien avec la préparation du répertoire des cours. Les dernières réunions du Comité des règlements, du Comité des programmes, 1^{er} cycle, études supérieures en orange. Tout ceci mène à la réunion du 5 février du Sénat académique donc en préparation de la publication du répertoire au mois de février et la même logique pour les cases vertes alors un répertoire qui est publié au mois de juillet. Voilà, c'est tout, vous pourrez les mettre à vos horaires. Merci.

14. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 14, affaires nouvelles. Nous n'avons rien à signaler de notre côté.

15. Prochaine réunion régulière : vendredi le 10 avril 2026 à 13 h 30 à distance

Président d'assemblée : La prochaine réunion ordinaire : le vendredi le 10 avril à 13 h 30 à distance.

16. Clôture

Président d'assemblée : C'est la clôture de la réunion. Désolé pour le dépassement, un manque de discipline, vous pourrez le noter dans la prochaine évaluation si vous le voulez. Merci et bonne fin de semaine à tout le monde.